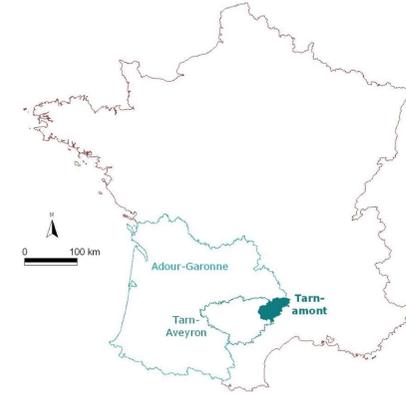


Commission locale de l'eau
SAGE
Tarn-amont



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SAGE TARN-AMONT

DU TARN-AMONT

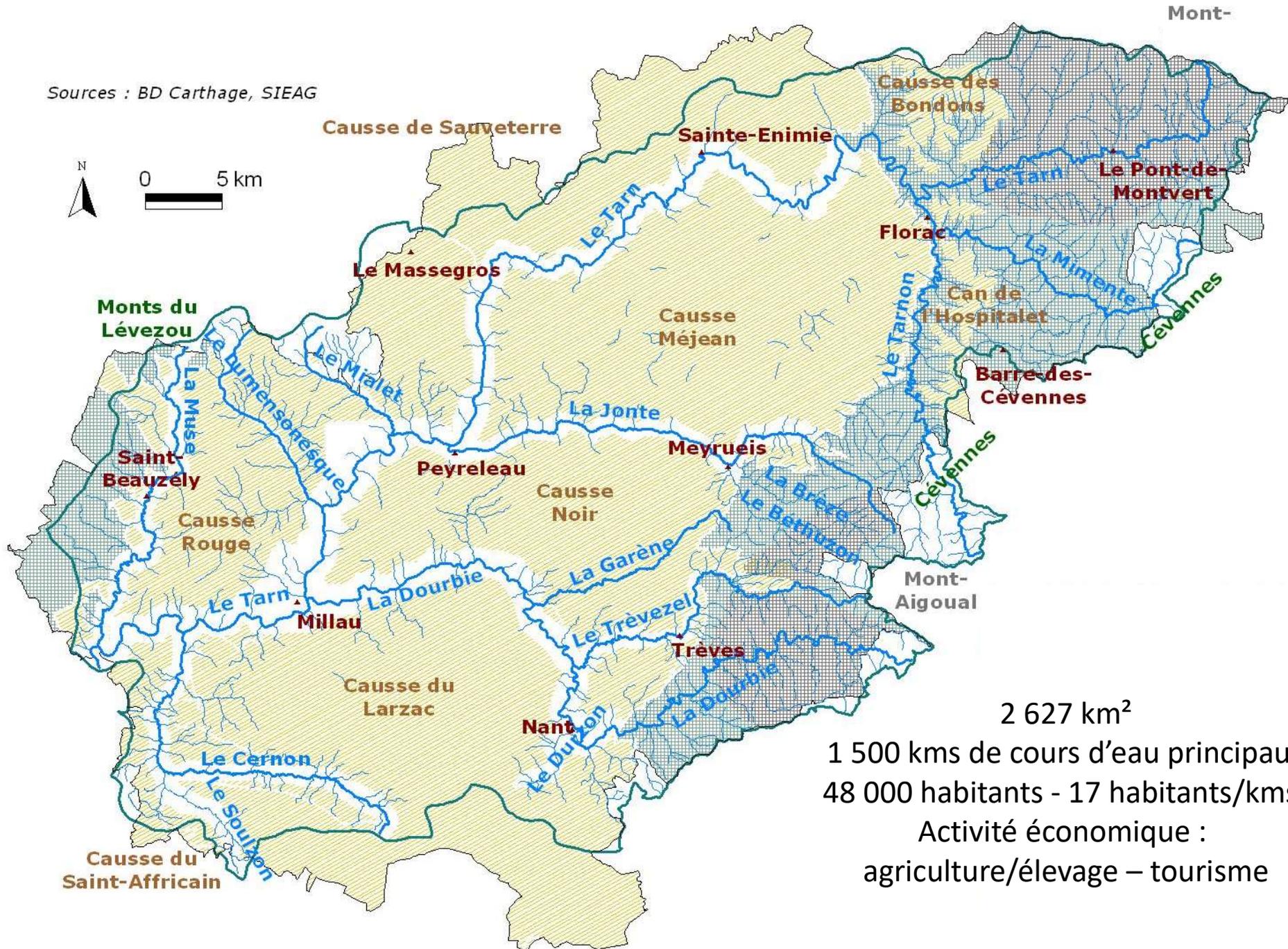
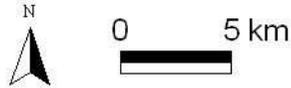
Lundi 9 décembre à Paulhe



www.tarn-amont.fr

- Renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Tarn-amont en avril 2025
- Avis émis par la CLE ou le bureau de la CLE en 2024
- Bilan appel à projet « Restaurons les zones humides » 2021-2024 de l'entente pour l'eau sur les sites de la Champ du Pont & Montals-Vacquiers – Yannick Manche, PNC
- Présentation de la démarche et des actions prévues du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Tarn-amont 2024-2029 – Jade Bréchnac, Syndicat Tarn-amont
- Avancement du projet de schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont – Stéphanie Braud, Syndicat Tarn-amont, et Samuel Houdemon, Kipik Conseils
- Perspectives 2025 : bilan contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 et engagement d'un nouveau contrat territorial
- Questions diverses

Sources : BD Carthage, SIEAG



2 627 km²

1 500 kms de cours d'eau principaux
48 000 habitants - 17 habitants/kms²

Activité économique :
agriculture/élevage – tourisme

Commission locale de l'eau Comité de rivière

La commission locale de l'eau (CLE) est une assemblée délibérante sous l'égide de laquelle est élaboré ou révisé le projet de SAGE.

Elle suit l'application du SAGE (L212-4 du code de l'environnement).

44 MEMBRES DE LA CLE

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS
ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

50 %
22 MEMBRES

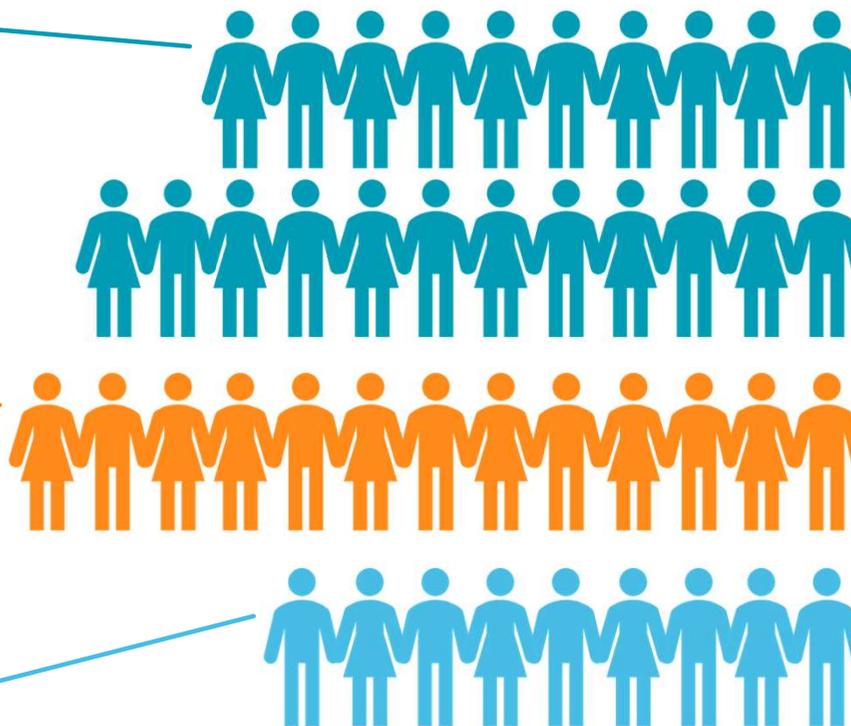
COLLÈGE DES USAGERS, DES
PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET
DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES

30 %
13 MEMBRES

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE
L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS INTÉRESSÉS

20 %

S 9 MEMBRES |ement
et de gestion des eaux
Tarn-amont



BUREAU
DE LA CLE

Organisation de la structure porteuse : Syndicat Tarn-amont - compétences, missions et outils mis en œuvre

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT



Comité syndical (9 CCs- 23 membres)

(délibèrent, élaborent le budget, mettent en œuvre la politique de gestion de l'eau...)



Bureau syndical



Commission locale de l'eau (CLE)
Comité de rivière Tarn-amont

élaborent le SAGE, le contrat de rivière, donnent un avis sur les projets structurants dans le domaine de l'eau...



Comités de pilotage (Copil)

Élaborent le Papi d'intention, le Papi complet, le PPG...

COMPÉTENCES GEMAPI & GEMAPI COMPLÉMENTAIRE



Enjeux

- Gestion intégrée de bassin versant (animation territoriale)
- Prévention des inondations
- Gestion des cours d'eau

Outils

- SAGE²/contrat de rivière Tarn-amont



- Papi³
- PPG⁴ cours d'eau

Schéma d'aménagement

et de gestion des eaux

Tarn-amont

1- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; 2- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ; 3- Plan d'action de prévention des inondations ; 4- Programme pluriannuel de gestion

Syndicat mixte du bassin versant

Tarn-amont

Renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Tarn-amont en avril 2025

Rappel :

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de six années à compter de l'arrêté de composition de CLE. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. [Art. R212-31 CE]

Dernier arrêté de composition : 4 avril 2019

Soit un renouvellement de la composition au 4 avril 2025

Proposition de renouvellement sans modification jusqu'aux prochaines élections municipales.

Lors de la séance, la DDT 48 a précisé être en attente de précisions sur les possibilités suite à la parution du décret

Intégration de nouveaux acteurs ?

A noter, la parution d'un nouveau décret sur les SAGEs : décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050714429>

- Traite de dispositions sur les périmètres, l'organisation des commissions locales de l'eau, les procédures d'élaboration, de révision et de modification du schéma.

Avis de la cellule technique, du bureau ou de la CLE

Avis du bureau de la CLE

- Demande d'avis sur le **renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de la Vernède sur le Tarn à Bédouès-Cocurès**

Avis technique

- Plan départemental de gestion piscicole (PDPG) du Gard
- SCOT du PETR Causses et Cévennes

Bilan de l'appel à projet « Restaurons les zones humides » 2021-2024 de l'entente pour l'eau sur les sites de la Champ du Pont & Montals-

– Yannick Manche, Parc national des Cévennes



Parc national
des Cévennes

Continuité écologique et zones humides

Montals – Vacquiers et la Cham du Pont



Yannick Manche

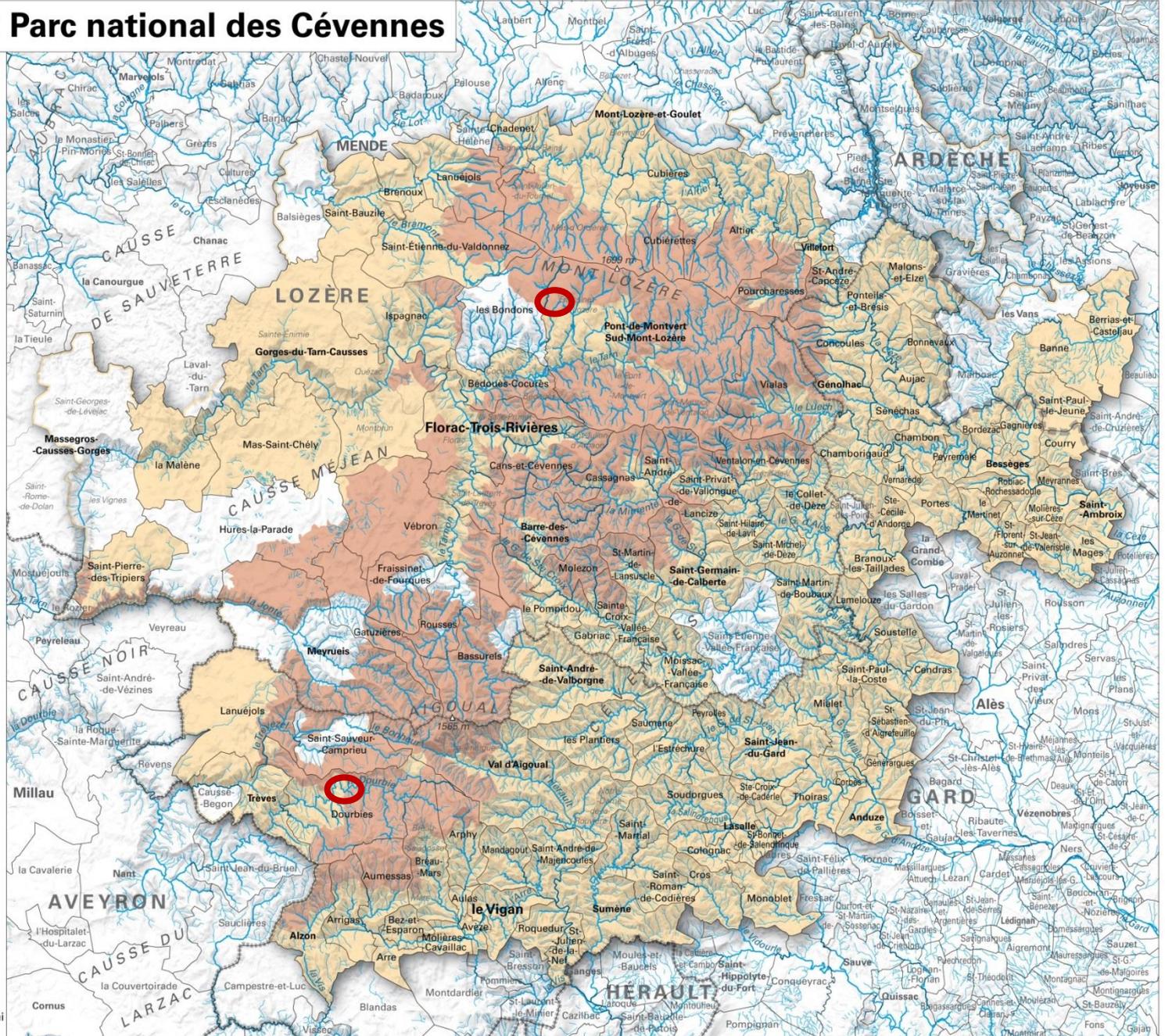


CLE Tarn Amont 9/12/2024

Hydrographie du Parc national des Cévennes



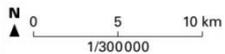
Implantation régionale du Parc



Hydrographie
 — Cours d'eau permanent
 — Cours d'eau intermittent

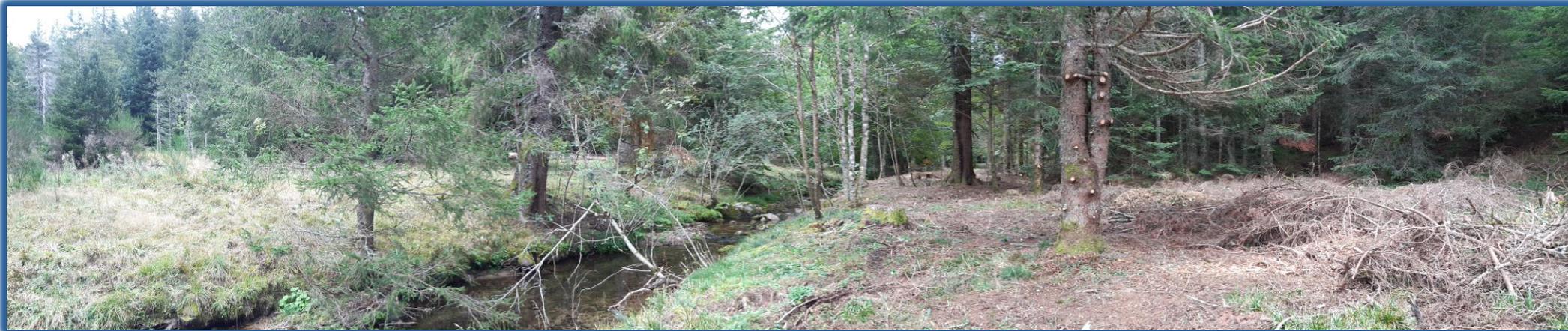
Parc national des Cévennes
 ■ Cœur du Parc
 ■ Aire d'adhésion
 ■ Périmètre d'étude de la charte

Repères administratifs
MEUDE Préfecture
le Vigan Sous-préfecture
Génolhac Chef-lieu de canton
 ■ Miallet Commune
 ■ Quézac Ancienne commune
 — Limite de commune
 — Ancienne limite de commune
 ■■■■ Limite de département
 ■■ Limite de région



Sources : PNC, IGN BDTOPO®
 Édition : hydrographie_parc_national_des_cevennes.ai
 © Parc national des Cévennes - juillet 2022

Montals Vacquiers



Montals Vacquiers

- 16 hectares enclavés dans une forêt de production
- drainage et/ou plantation
- peuplements d'essences exogènes (Epicéa commun notamment) le long des 3 kms du ruisseau de la Dourbie



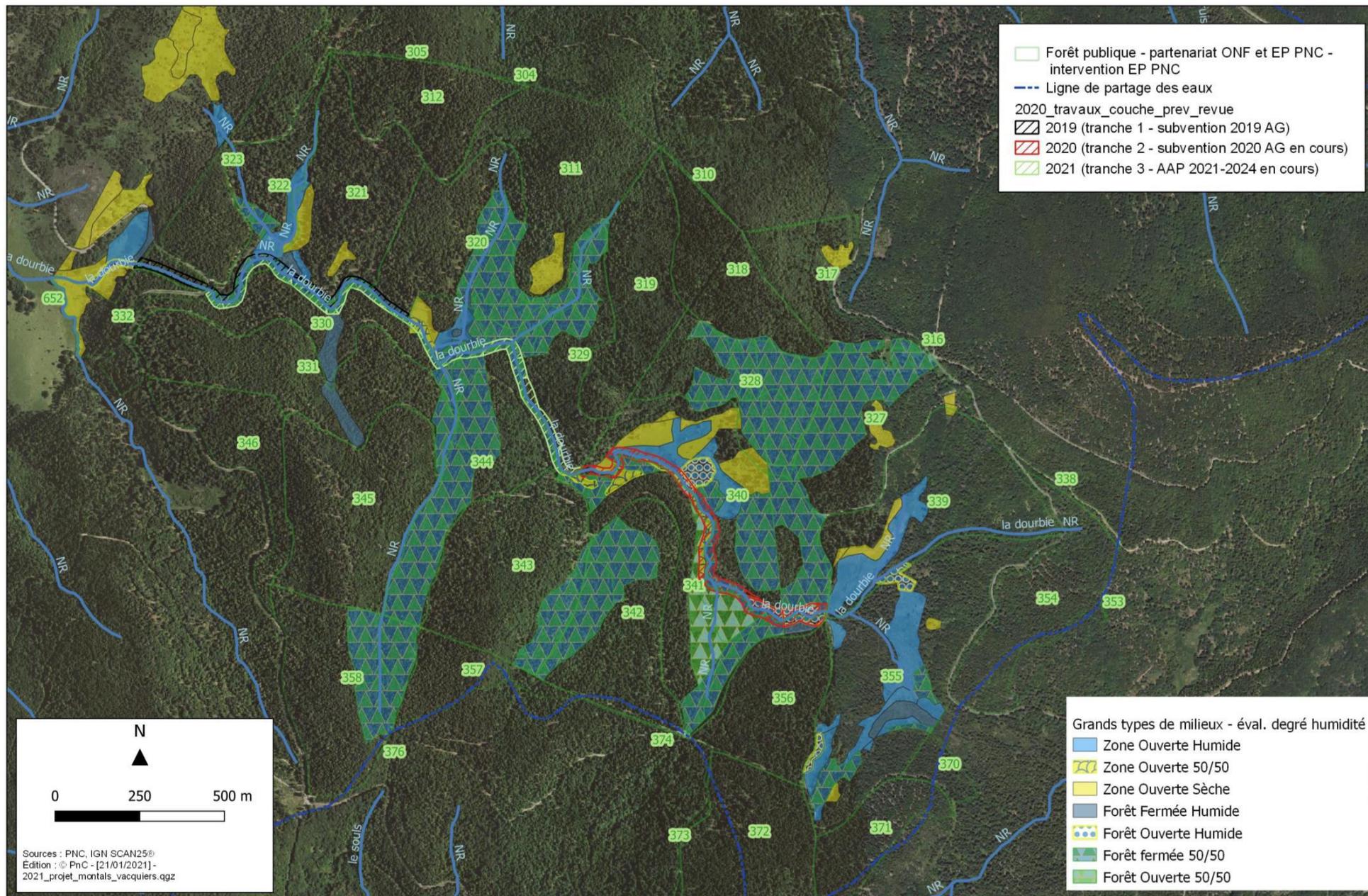
Objectifs

constituer un réseau de milieux favorables (zones humides et milieux ouverts et/ou corridors), pour garantir la survie à long terme des populations de diverses espèces

- **Restaurer la connectivité entre les zones humides et le reste du réseau de milieux humides (corridors)**
- **Expertiser l'état de conservation de ces zones humides (fonctionnalité hydrologique et communautés d'odonates présentes ou absentes)**
- **Restaurer les zones humides**
- **Indicateurs : rhopalocères - odonates**



Corridors 2019-2021



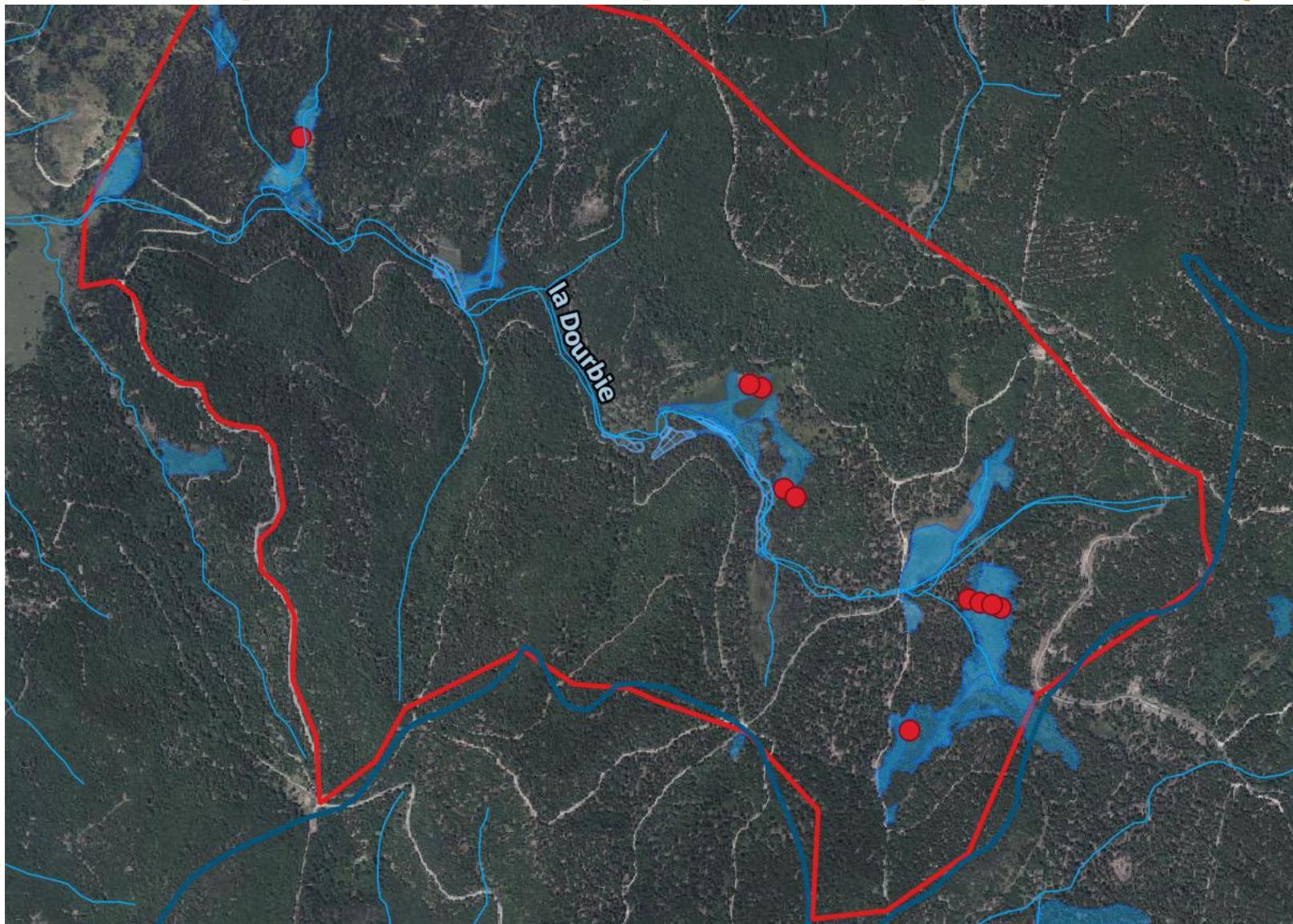
Zones humides 2021-2024

- Mise en place d'un suivi piézométriques en 2021 (8 sites)
- Expertise géologique et pédologique (2021-2022)
- Diagnostic écologique et état de conservation (2022)
- Action de restauration/maintien (2023-2024)



Zones humides 2021-2024

- Mise en place d'un suivi piézométriques en 2021 (8 sites)



Zones humides 2021-2024

- Expertise géologique et pédologique (2022)
- Diagnostic écologique et état de conservation
- Action de maintien/restauration

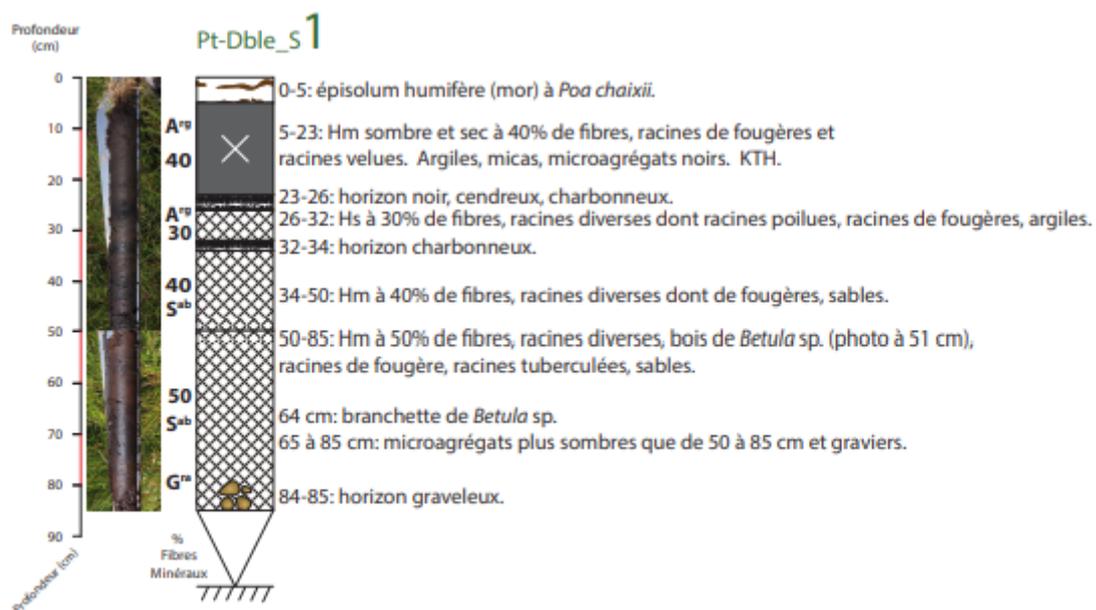
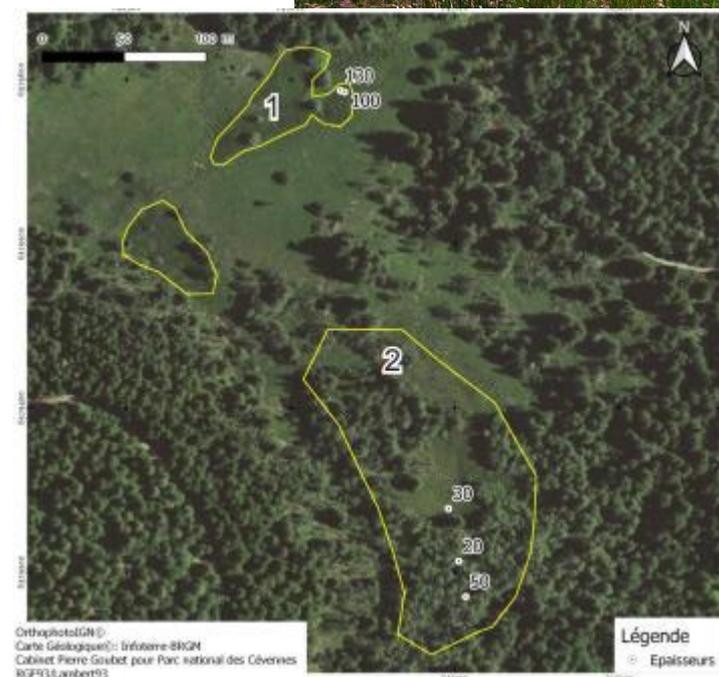
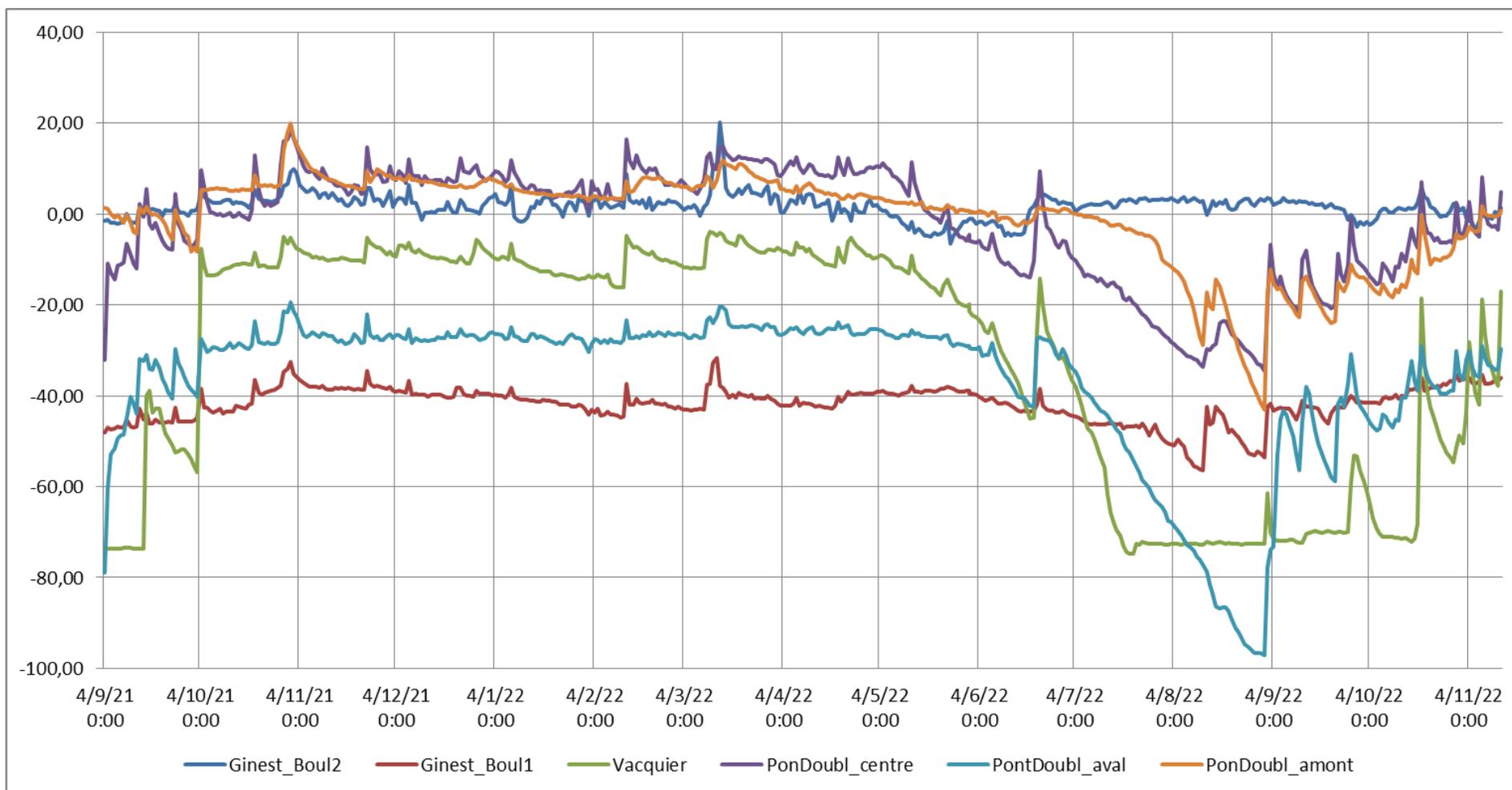


Figure III-2-1: représentation schématique du sondage pédologique et paléoécologique PIDble_S1, réalisé à Pont Double.



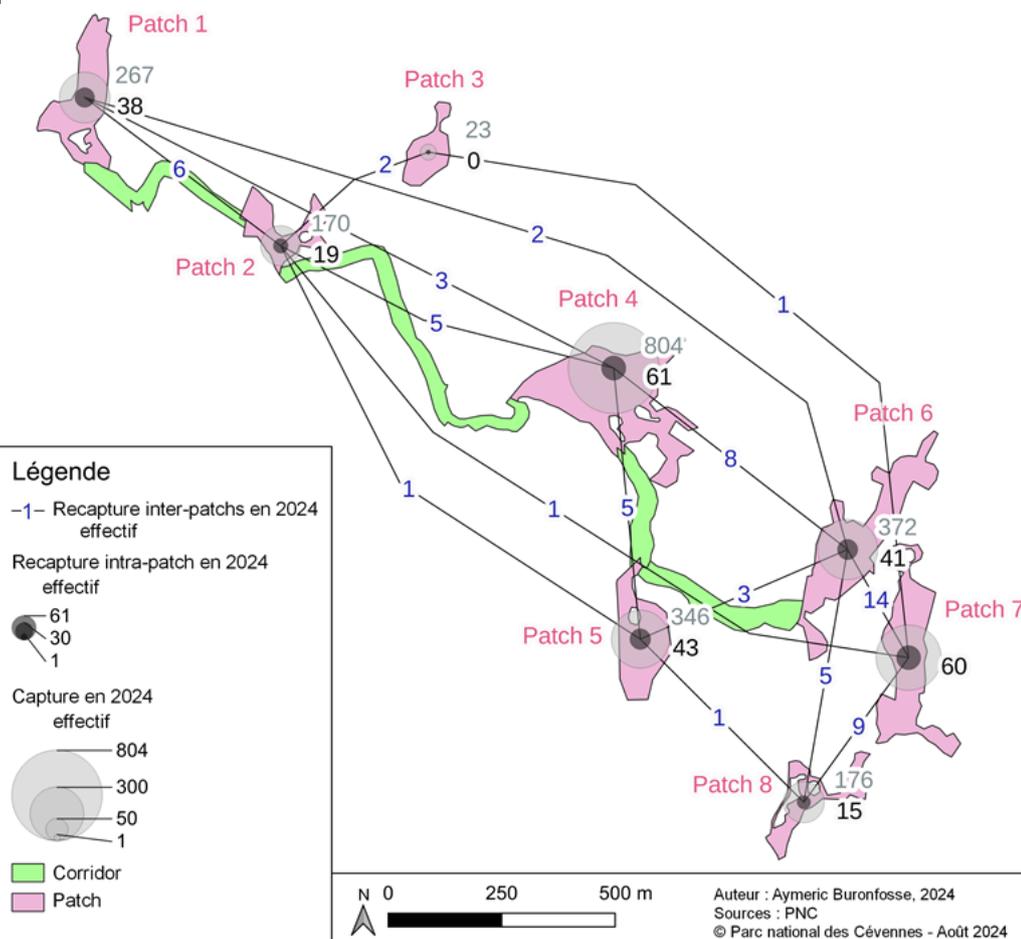
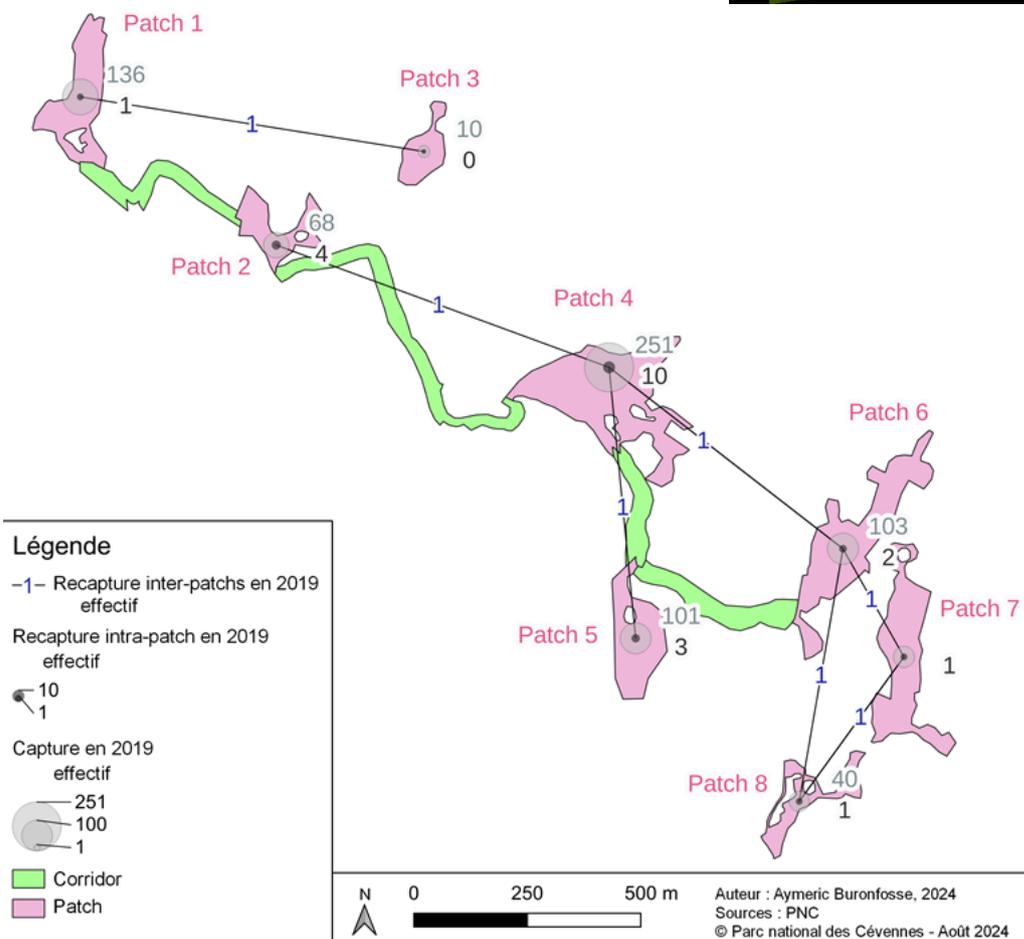
Zones humides 2021-2024

- Suivi piézométrique



Corridors : 1ers bilans

- Impacts positifs de la connectivité pour les rhopalocères (papillons)

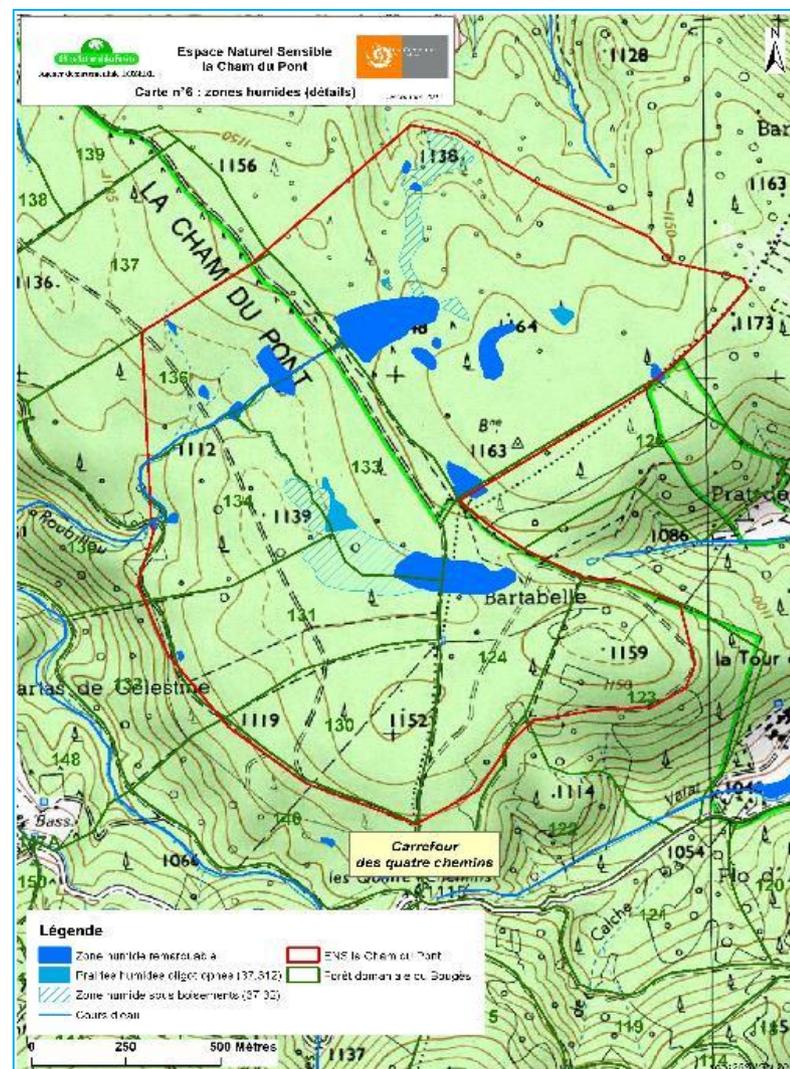


Cham du Pont



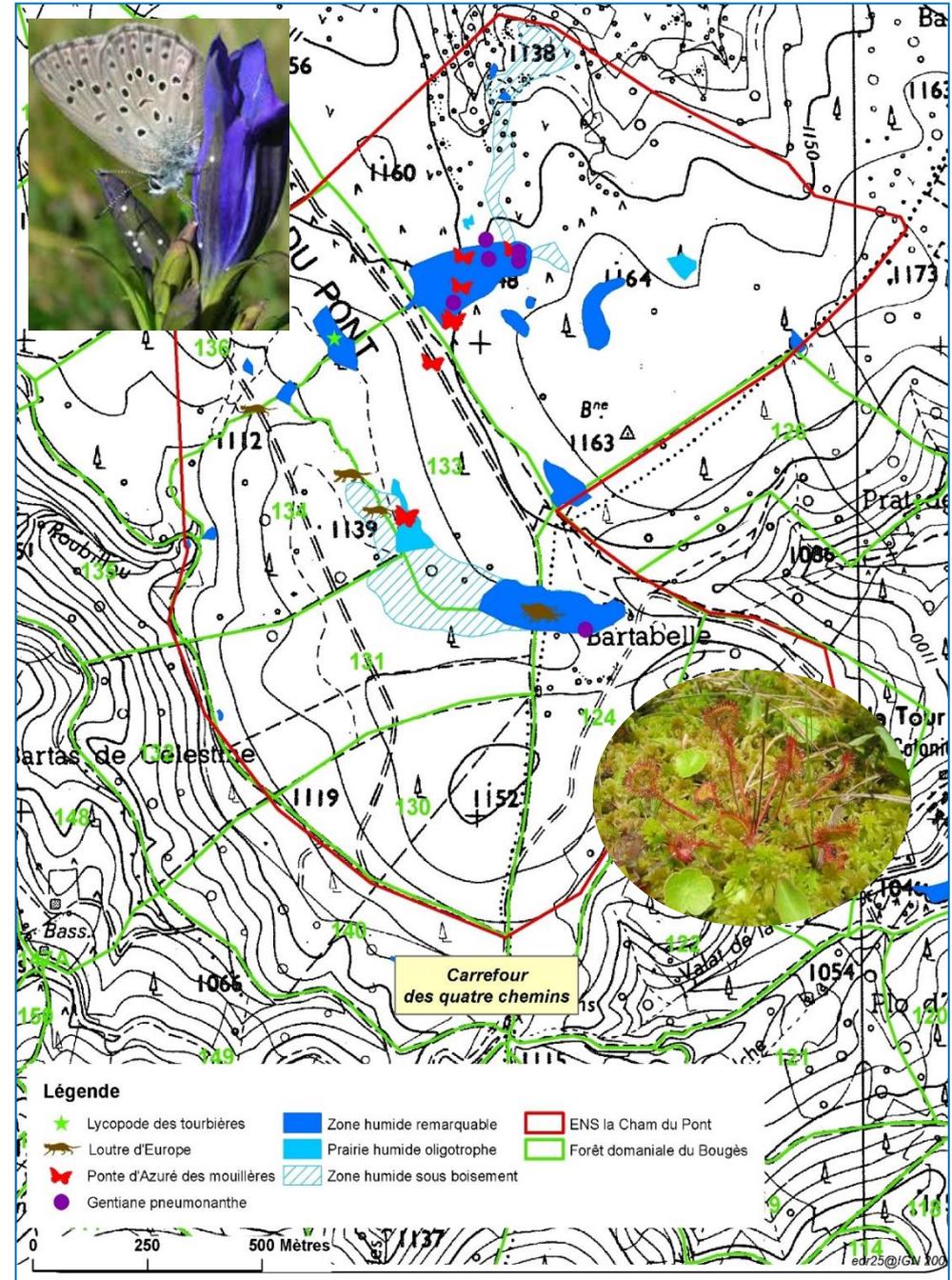
Cham du Pont

Optimiser les fonctionnalités hydrologiques et écologiques en fonction des connaissances complémentaires acquises au cours du projet et agir sur les dysfonctionnements éventuels



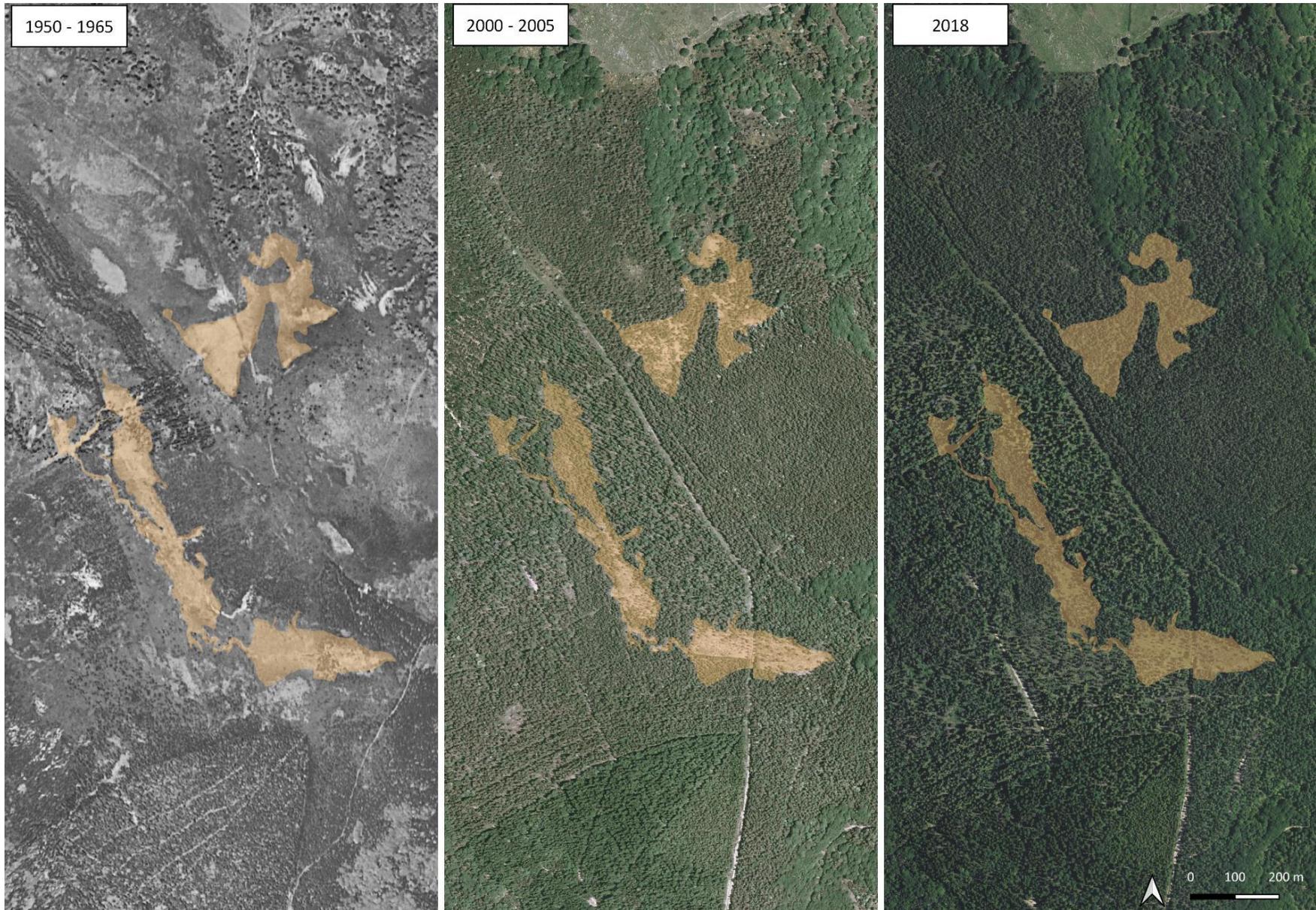
Enjeux de biodiversité :

- **des habitats d'intérêt communautaire**
(prairies humides oligotrophes et tourbières)
- **une flore remarquable**
(Rossolis à feuilles rondes, Lycopodes des tourbières, sphaignes etc.),



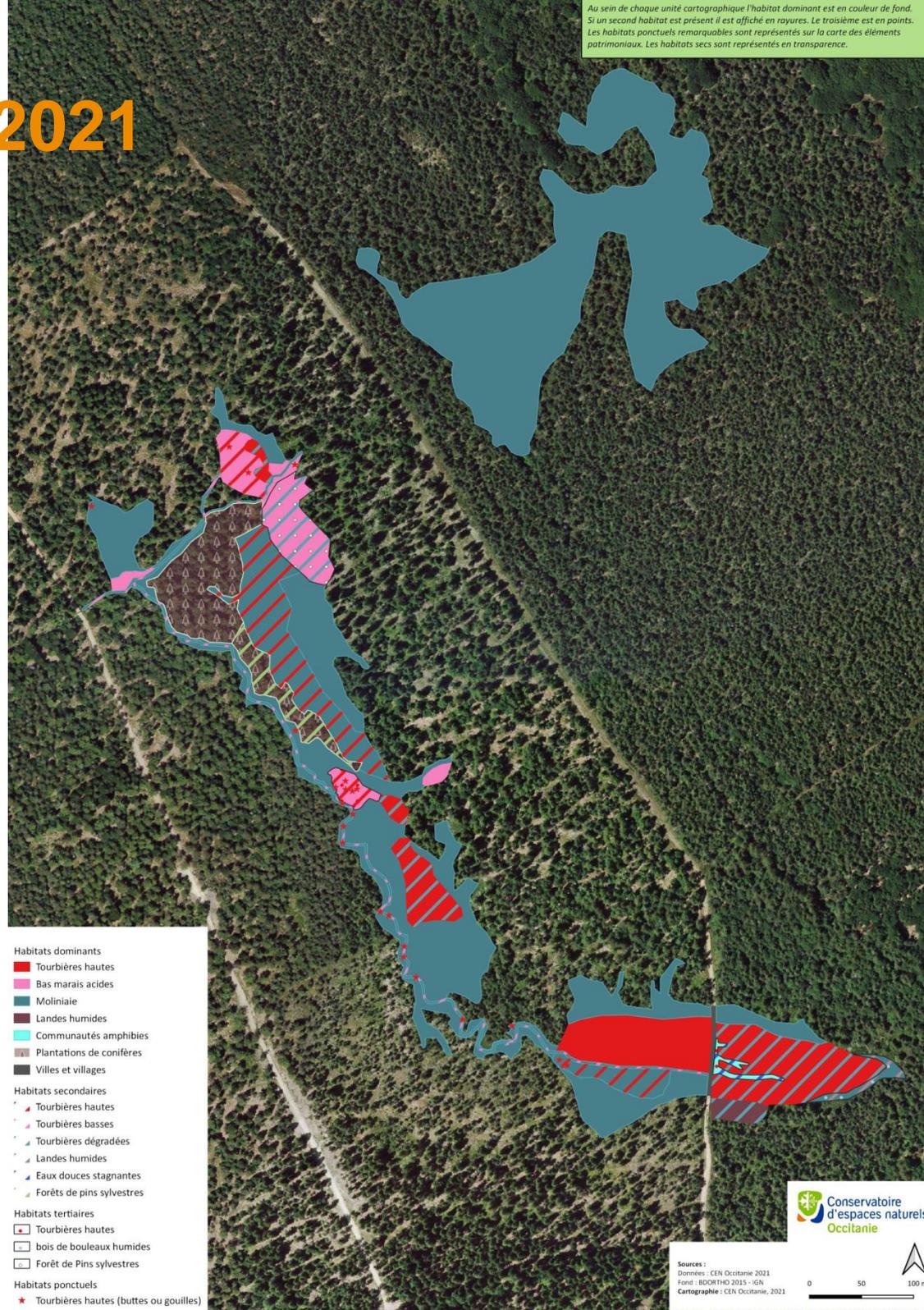
**Mais des connaissances éparées,
sans cartographie fine des habitats**

Habitats naturels



Habitats naturels 2021

- **58 espèces végétales** (hors bryophytes) parmi lesquelles :
- 29 sont indicatrices de zones humides ;
- 2 sont remarquables au titre de l'inventaire des ZNIEFF ;
- 1 est protégée au niveau national



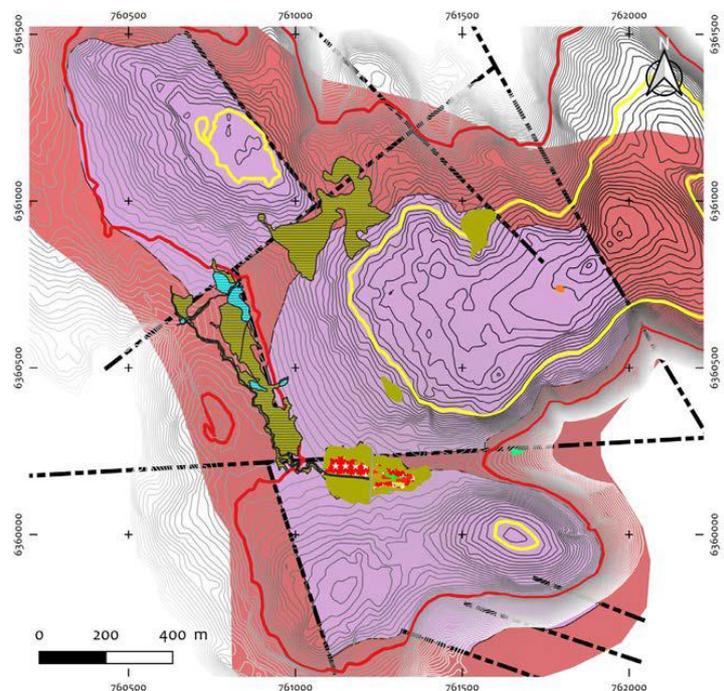
Comprendre l'hydrologie

- Expertise géologique et pédologique (2021-22)
- Suivi piézométrique (2021-.....)
- Diagnostic écologique et état de conservation (2022)
- Action de « restauration » (2023-2024)



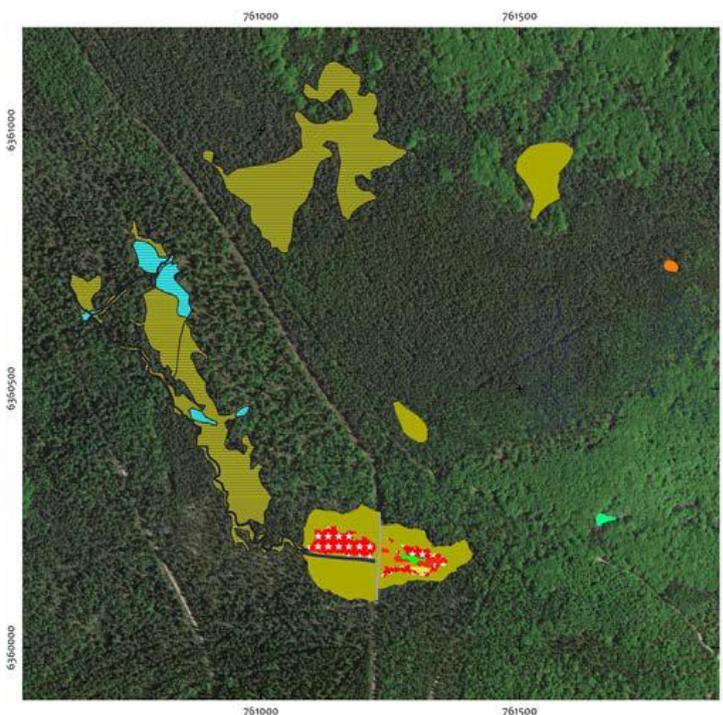
Comprendre

- Expertise géologique et pédologique (2021-22)



- | | |
|--|---|
| <p>UF_CHAM_2016_2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Desserte ■ Drain ■ Eriophoraie ■ Jonçaie à jonc diffus ■ Moliniaie ■ Moliniaie à saule rampant ■ Mosaique à sphaignes rouges ■ Sillon à jonc bulbeux ■ Mare ■ Jonçaie-saulaie | <p>HabitatsNaturels_ChamduPont</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ lit des rivières ■ tourbiere basse ■ tourbiere degradee <p>Contours_MNT5m_1m</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1137 — 1158 — Faillies déduites <p>Orthophotographie Google.cn Satellites
Cartographie d'habitats CEN Occitanie pour PNC
Cabinet Pierre Goubet pour PNC
RGF93/Lambert93</p> |
|--|---|

Géologie



- | | |
|--|--|
| <p>UF_CHAM_2016_2023</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Desserte ■ Drain ■ Eriophoraie ■ Jonçaie à jonc diffus ■ Moliniaie ■ Moliniaie à saule rampant ■ Mosaique à sphaignes rouges ■ Sillon à jonc bulbeux ■ Mare ■ Jonçaie-saulaie | <p>HabitatsNaturels_ChamduPont</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ lit des rivières ■ tourbiere basse ■ tourbiere degradee <p>0 100 200 m</p> <p>Orthophotographie Google.cn Satellites
Cartographie d'habitats CEN Occitanie pour PNC
Cabinet Pierre Goubet pour PNC
RGF93/Lambert93</p> |
|--|--|

Zones humides

Comprendre

● Suivi piézométrique

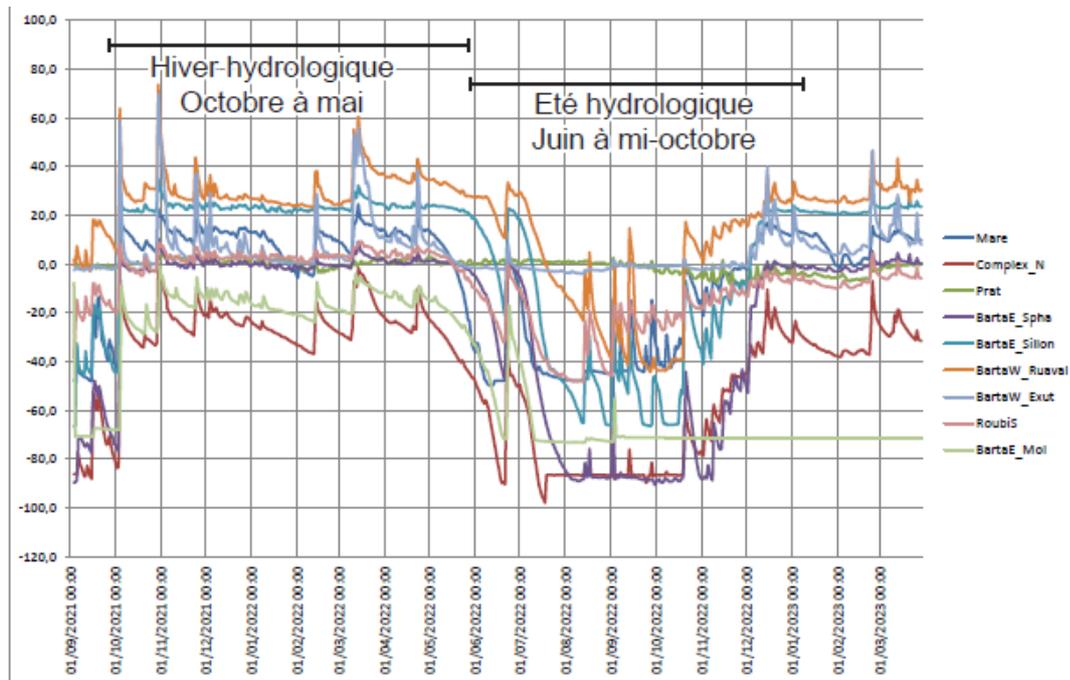
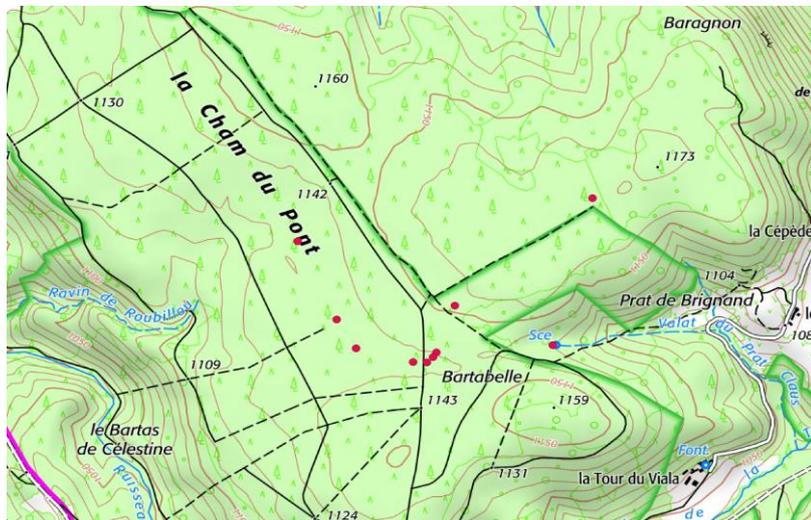


Figure III-4-1 : chroniques piézométriques quotidiennes annuelles des 9 points de suivi du 3 septembre 2021 au 29 mars 2023, exprimées en cm/sol.

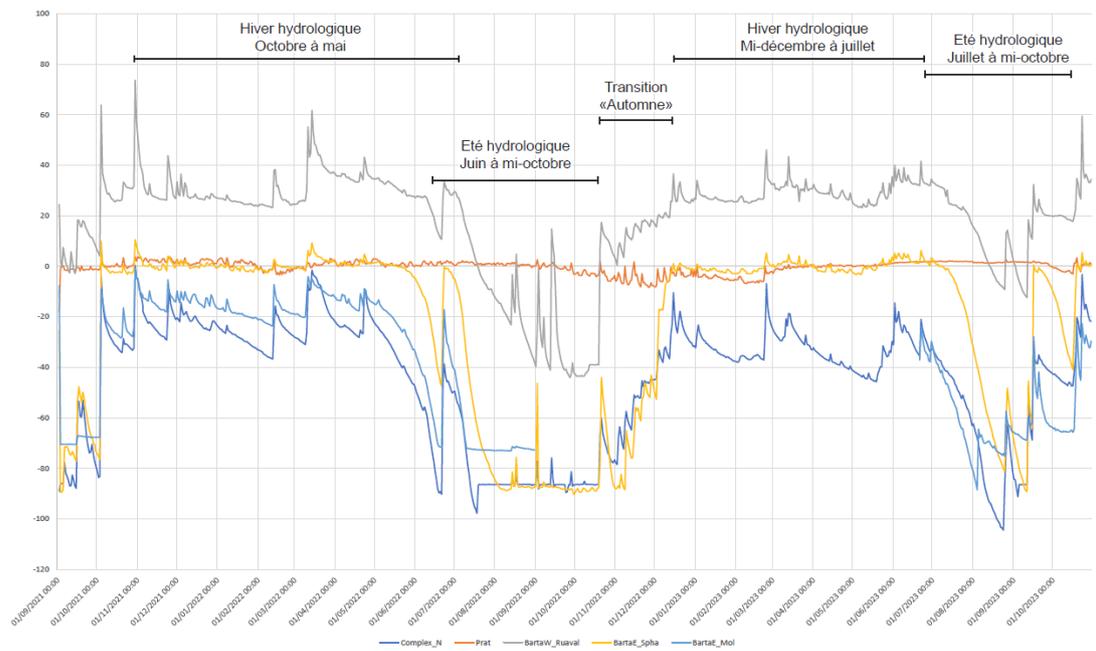


Figure III-4-7 : chroniques piézométriques réalisées sur les valeurs à minuit des 5 points relevés de septembre 2021 à octobre 2023.

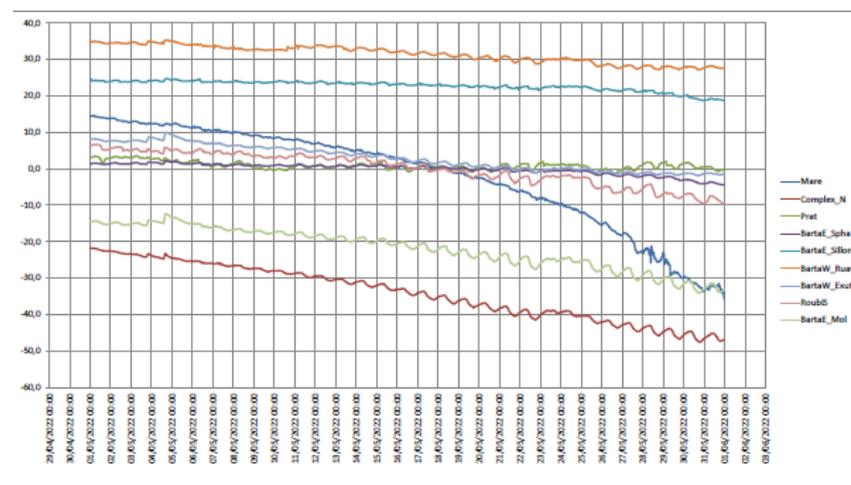
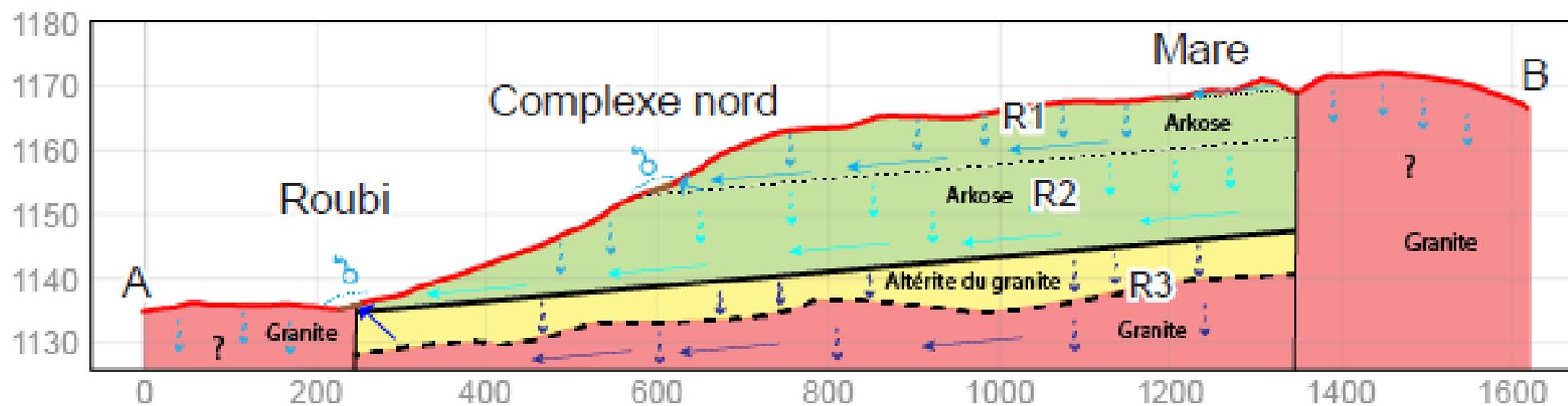


Figure III-5-9a : chroniques piézométriques quotidiennes de mai 2022, exprimées en cm/sol.

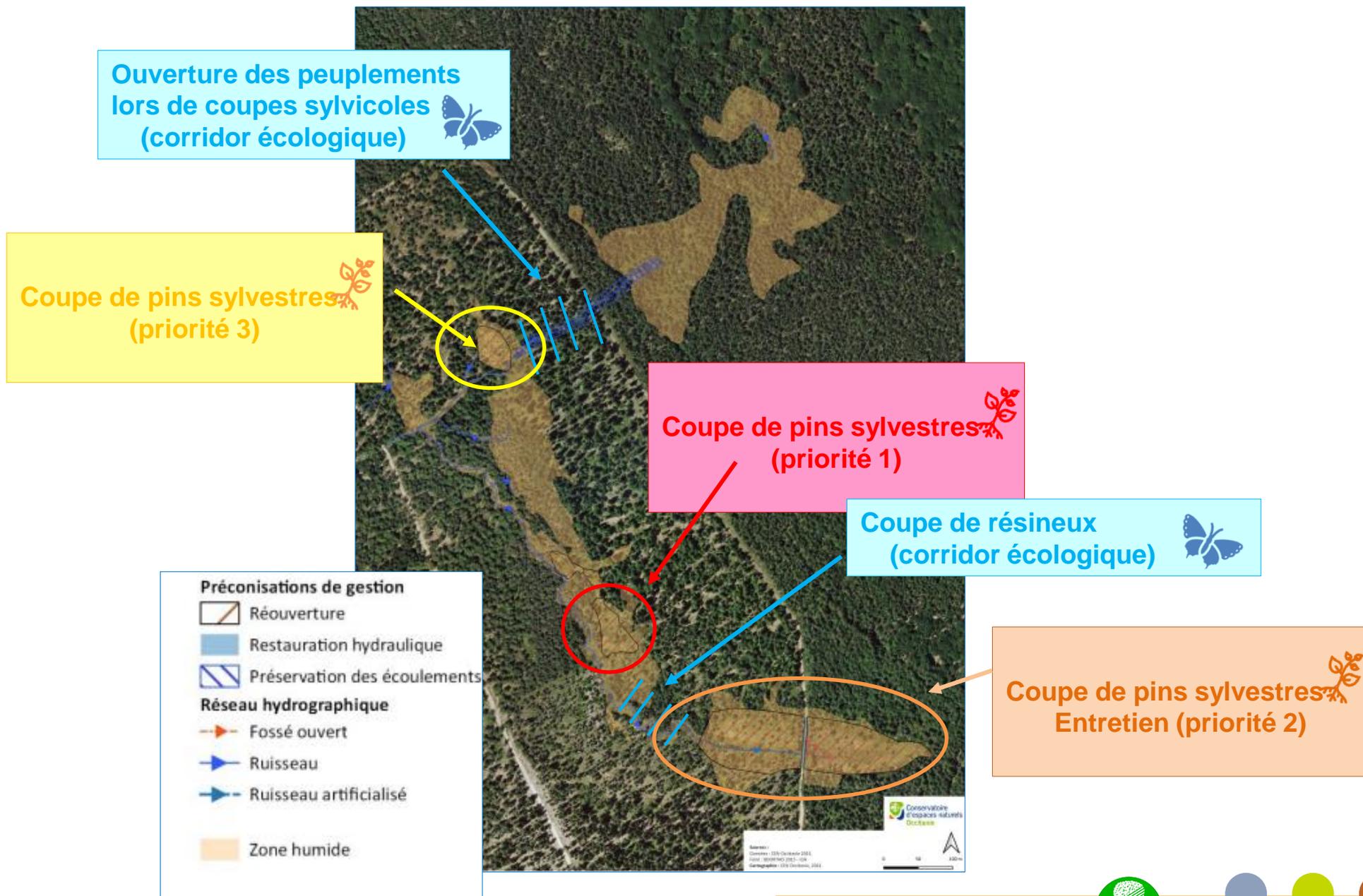
Comprendre

- **Modèle d'écoulement**



Actions

2022 : réouverture et entretien de zones humides



Actions

2025 : création d'un radier



Traversée en son milieu par une piste établie transversalement à l'écoulement des eaux. Le passage busé actuellement en place n'est pas adapté et concentre les eaux en un point. Il pose, par ailleurs, problème dans la sauvegarde d'un site de reproduction de Grenouille rousse

Appel à projet 2021-2024



Présentation du Programme d'actions de prévention des inondations Tarn-amont 2024-2029

– Jade Bréchignac, Syndicat Tarn-amont,



**PROGRAMME D' ACTIONS
DE PREVENTION DES INONDATIONS
Tarn-amont
2024-2029**



et les communautés de
communes membres du Syndicat
et les communes du Tarn-amont

Opération soutenue par l'État

**Commission locale de l'eau
et comité de rivière
Tarn-amont**

**Présentation du PAPI
2024-2029**

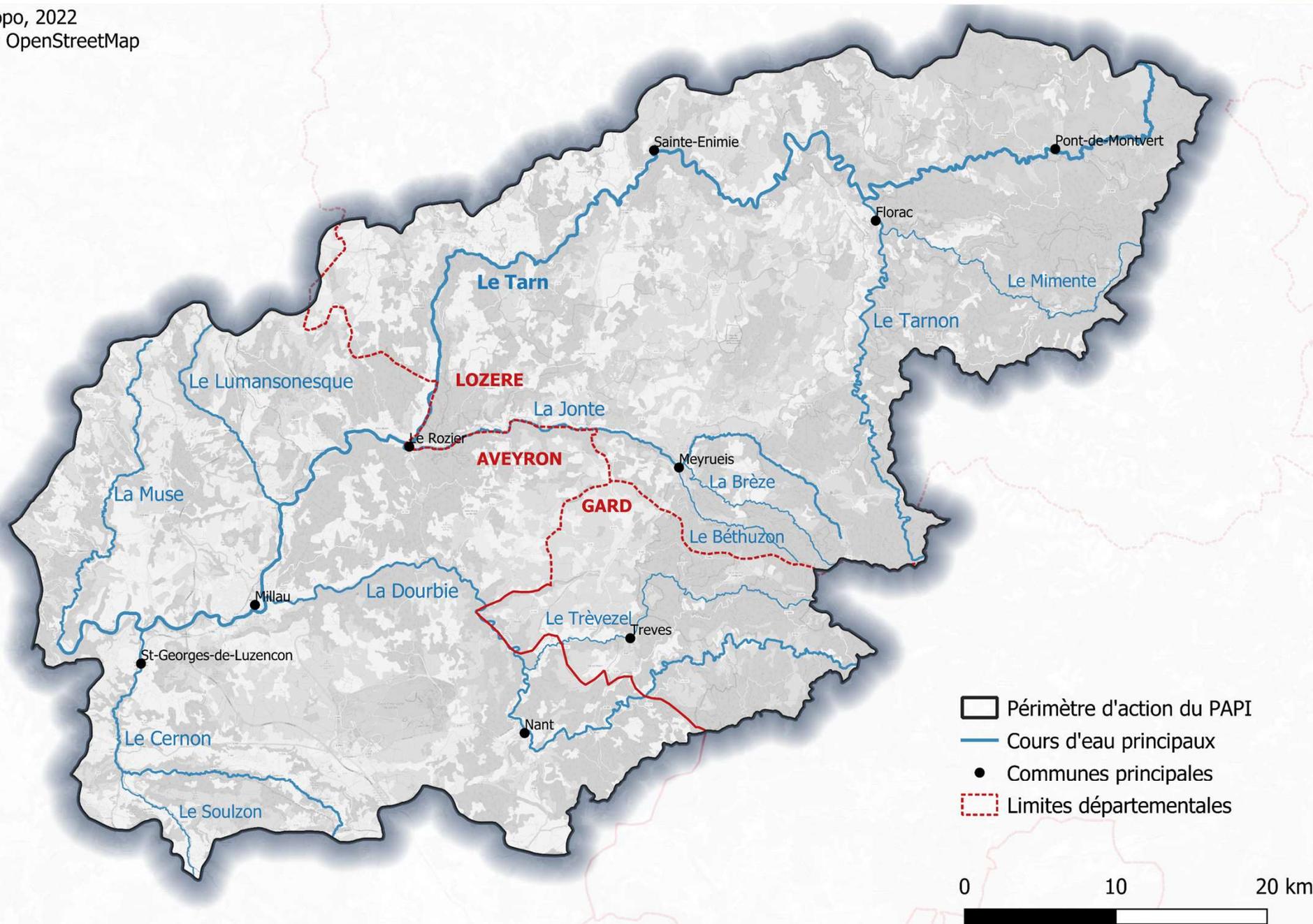
-

Paulhe,

le lundi 9 décembre 2024,

1. Le Tarn-amont et le risque inondation
2. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029
 - Vers le PAPI Complet : construction et démarche de concertation
 - Gouvernance et stratégie opérationnelle
 - Synthèse financière
3. Axes et actions du PAPI 2024-2029

1. Le Tarn-amont et le risque d'inondation



- Périmètre d'action du PAPI
- Cours d'eau principaux
- Communes principales
- Limites départementales



Quelques crues historiques



Novembre 1982 - Le Tarn à Quézac

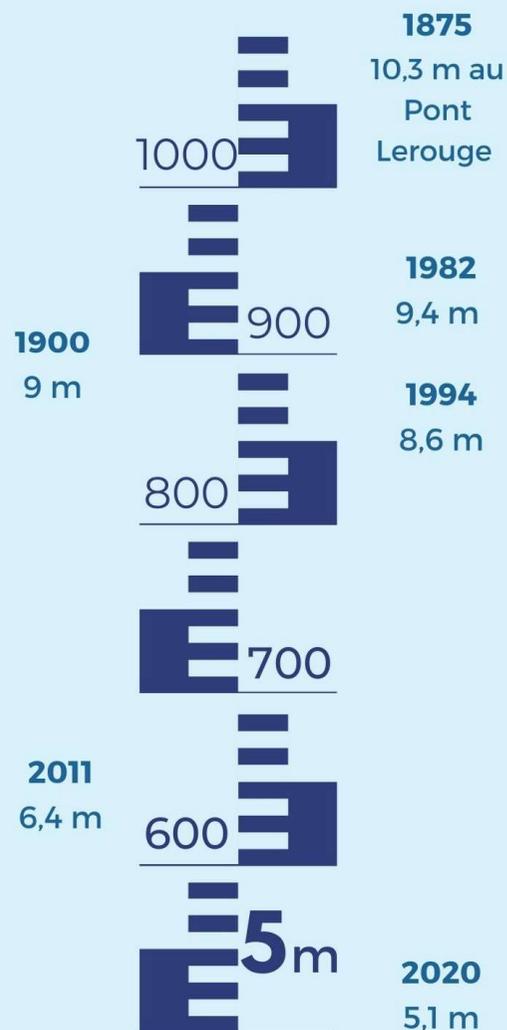


Novembre 2014 - Le Cernon, après la crue à St-Georges-de-Luzençon



Novembre 1994 - La Jonte au Rozier

Hauteurs d'eau à Millau



Novembre 1982 - Le Tarn à Millau



Juin 2020 - Le Tarn à Sainte-Énimie

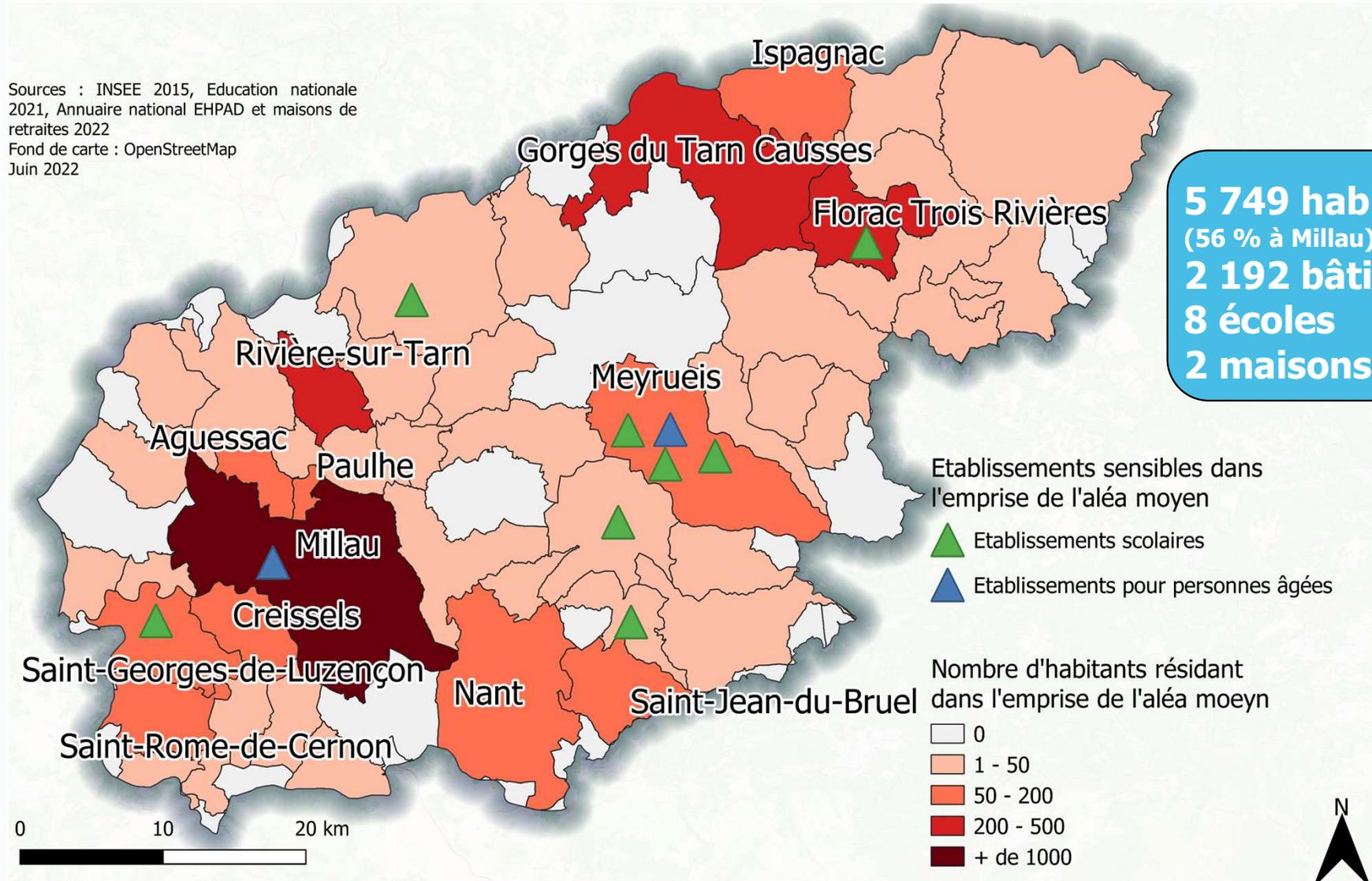


Juin 2022 - Le ravin du Ladoux à Millau

- Evènements océaniques / méditerranéens
- Crues à dynamique rapide
- Temps de réaction courts : de quelques min(ravins) à quelques heures (8 à 10h entre Florac et Millau)
- Hauteurs d'eau +++

Enjeux humains

Sources : INSEE 2015, Education nationale 2021, Annuaire national EHPAD et maisons de retraites 2022
Fond de carte : OpenStreetMap
Juin 2022



5 749 habitants
(56 % à Millau)
2 192 bâtis résidentiels
8 écoles
2 maisons de retraites

Etablissements sensibles dans l'emprise de l'aléa moyen
 ▲ Etablissements scolaires
 ▲ Etablissements pour personnes âgées

Nombre d'habitants résidant dans l'emprise de l'aléa moyenn
 □ 0
 □ 1 - 50
 □ 50 - 200
 □ 200 - 500
 □ + de 1000

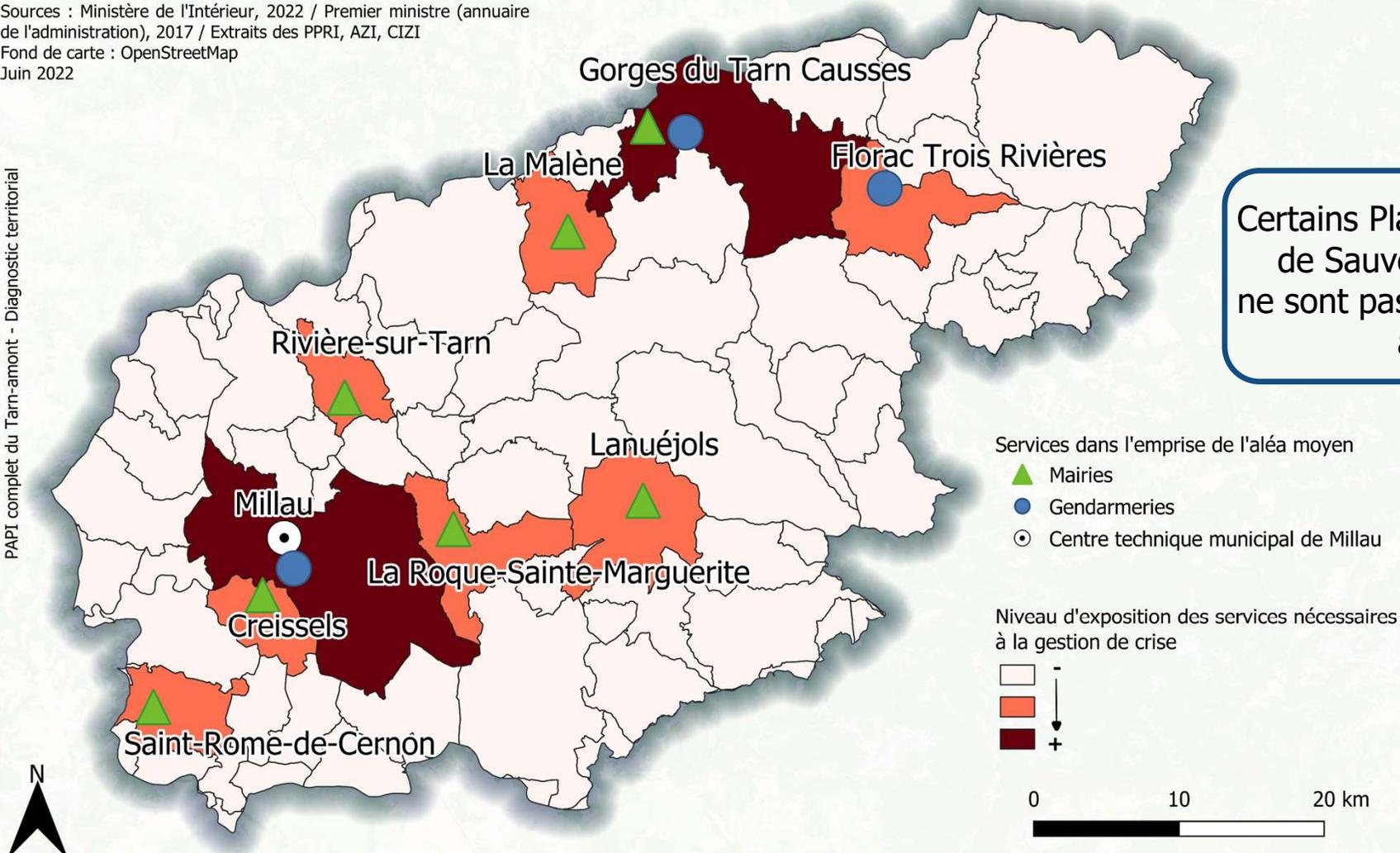
Enjeux pour la gestion de crise

7 mairies
3 gendarmeries
Centre Technique Municipal Millau

Sources : Ministère de l'Intérieur, 2022 / Premier ministre (annuaire de l'administration), 2017 / Extraits des PPRI, AZI, CIZI
Fond de carte : OpenStreetMap
Juin 2022

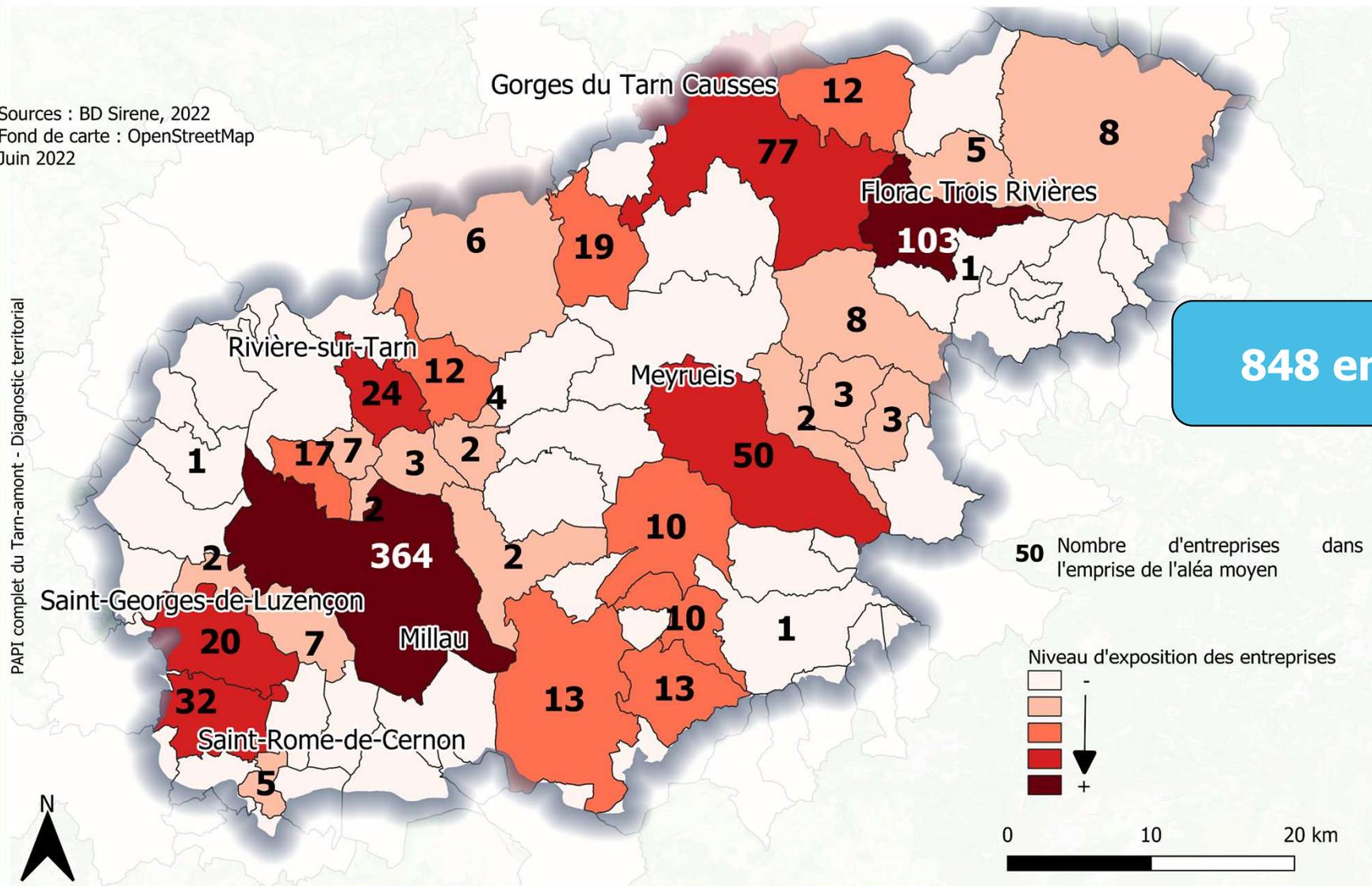
PAPI complet du Tarn-amont - Diagnostic territorial

Certains Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ne sont pas opérationnels/ à jour



Enjeux économiques

Sources : BD Sirene, 2022
Fond de carte : OpenStreetMap
Juin 2022



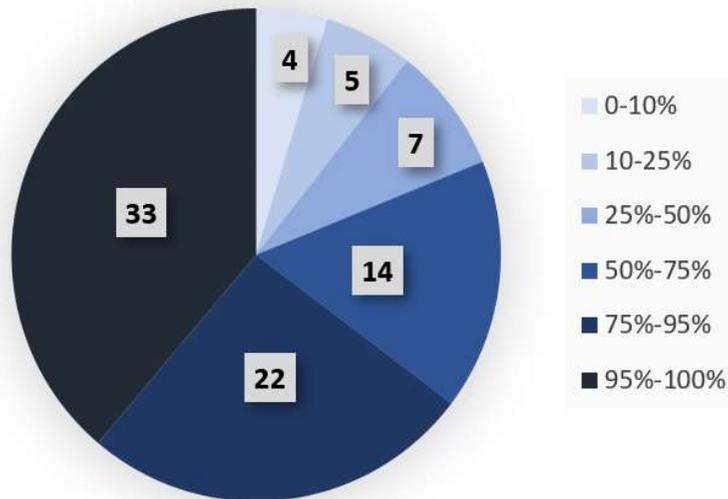
PAPI complet du Tarn-amont - Diagnostic territorial



2.2. L'exposition du Tarn-amont au risque d'inondation

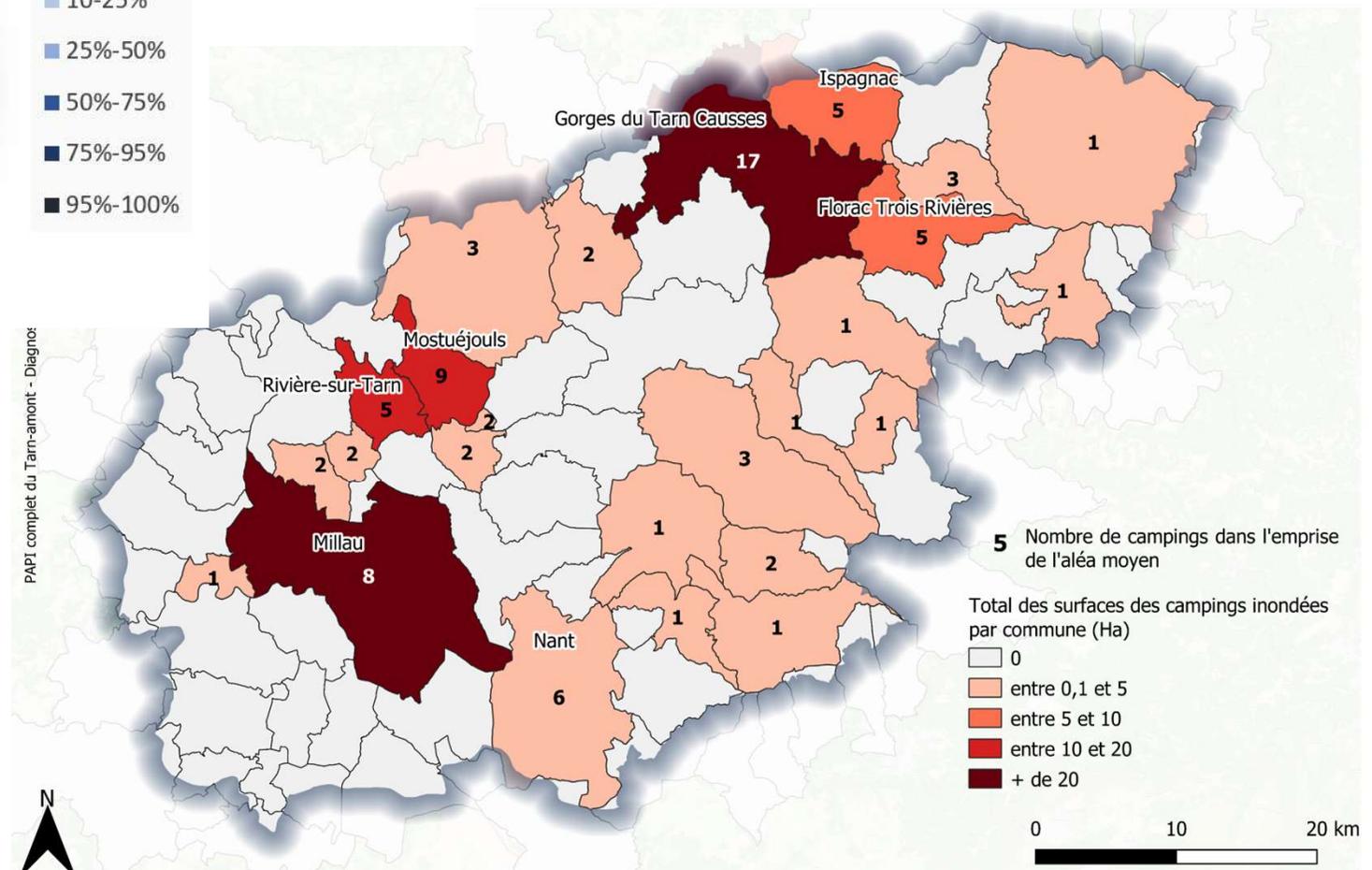
Enjeux économiques - tourisme

Nombre de campings et proportion de leur surface inondée par l'aléa moyen



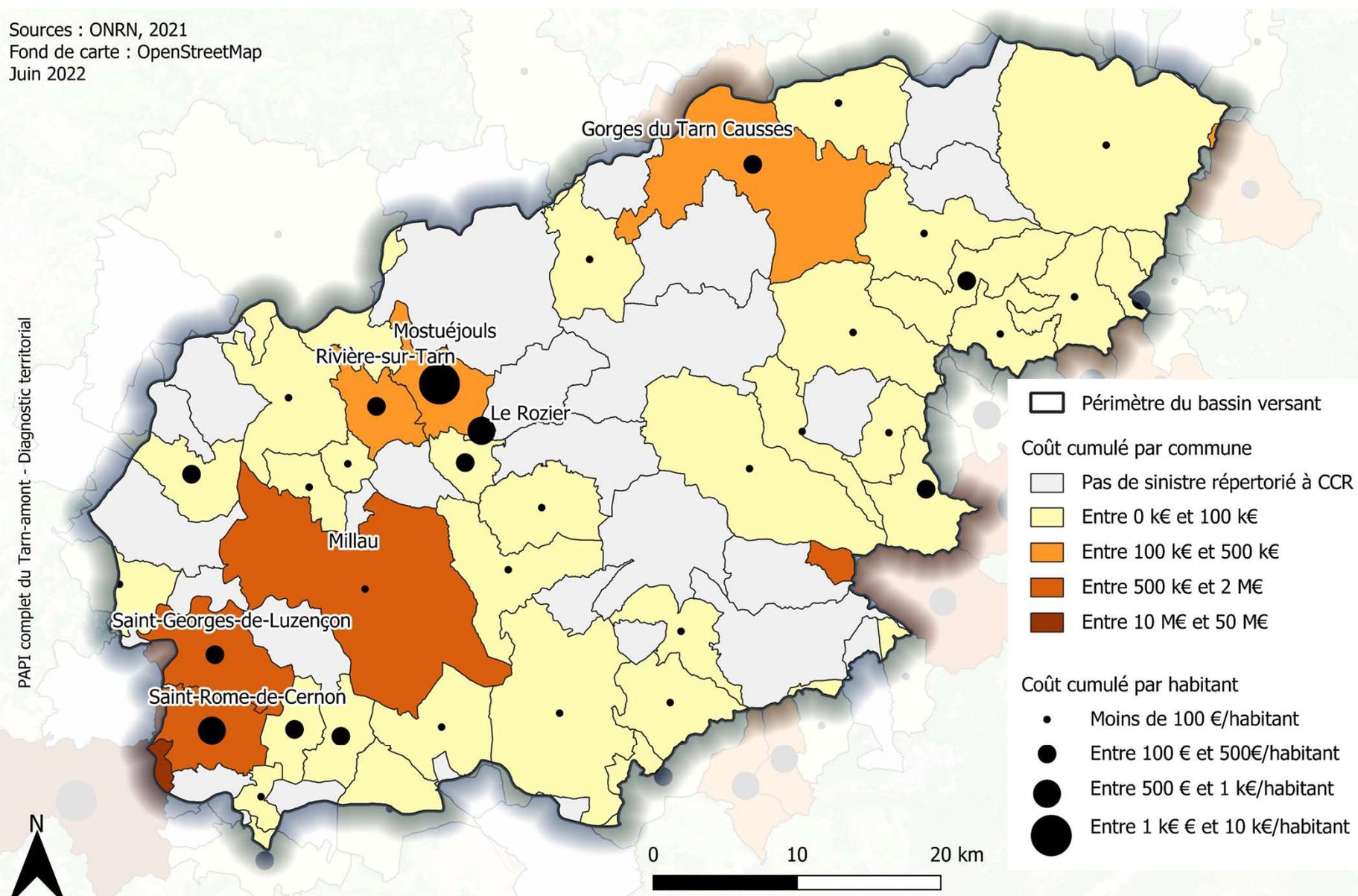
85 campings (sur 114) touchés, dont :

- 33 inondés en totalité
- 69 ont plus de la moitié de leur surface inondée



Coûts des dommages

Sources : ONRN, 2021
Fond de carte : OpenStreetMap
Juin 2022





+ de 5700 personnes habitent en zone inondable



2 200 bâtiments résidentiels

850 entreprises

125 km de routes



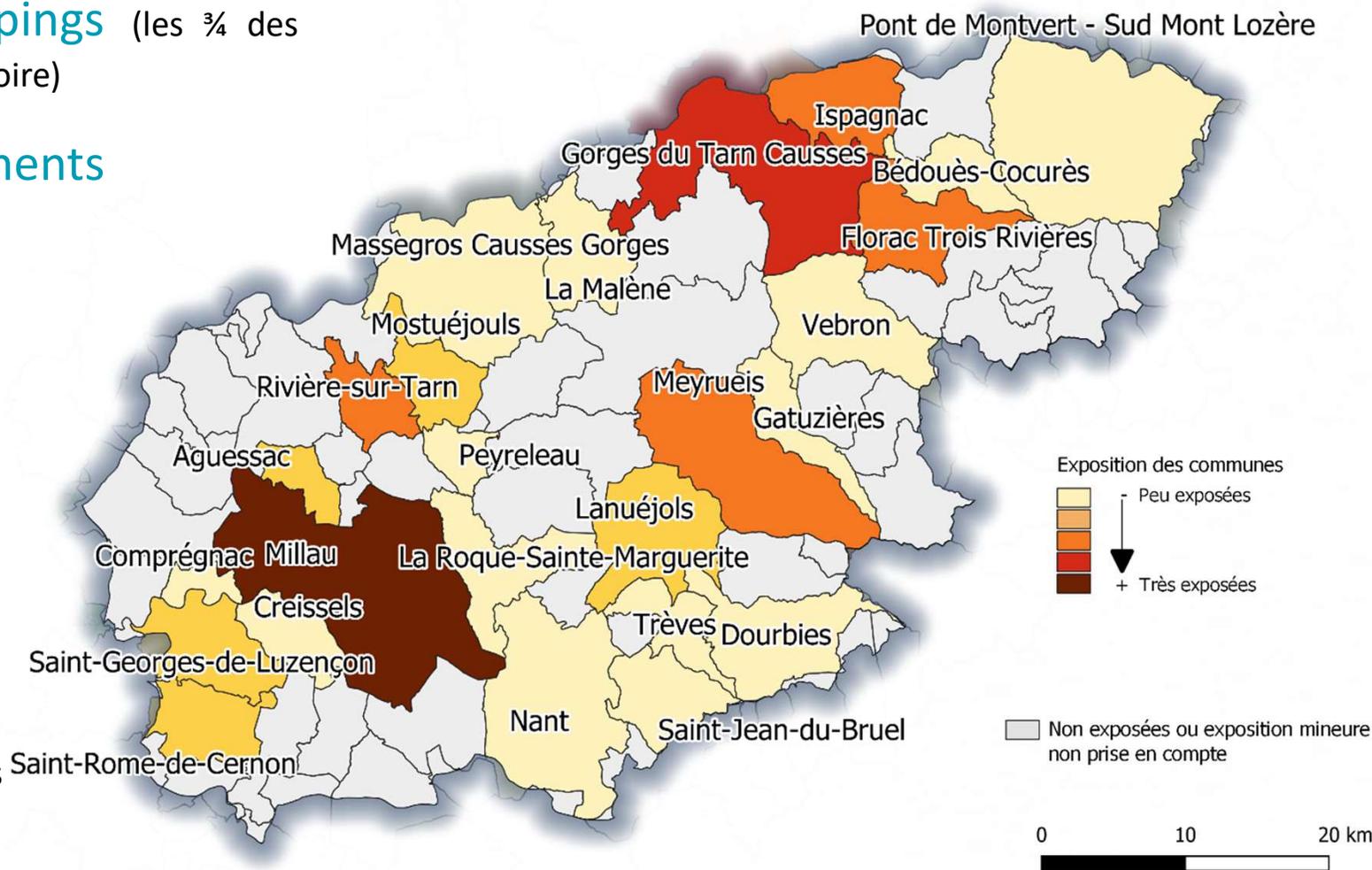
dont 85 campings (les ¾ des campings du territoire)



10 établissements accueillant des personnes vulnérables



11 bâtiments utiles pour la gestion de crise (Mairies, gendarmeries, centres techniques municipaux)



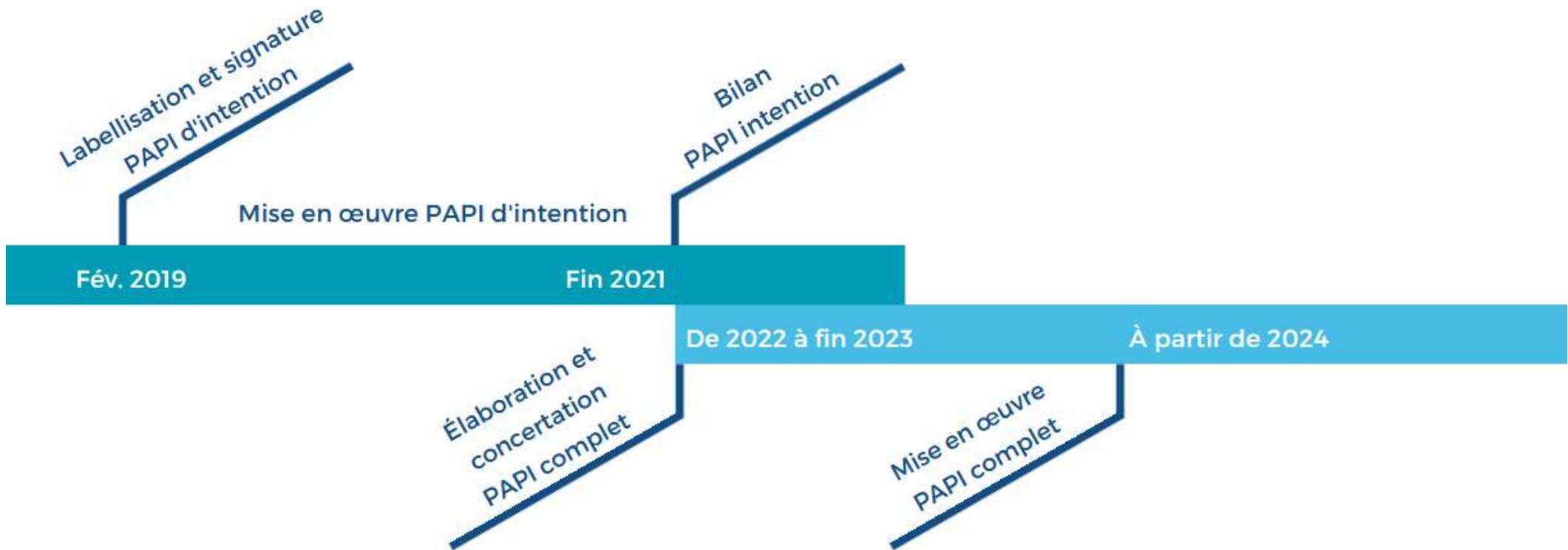
Une **bonne culture du risque** des locaux

Niveau d'exposition au risque inondation par commune

2. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029

- **Vers le PAPI Complet : construction et démarche de concertation**
- Gouvernance et stratégie opérationnelle
- Synthèse financière

LES ÉTAPES DU PROJET



- Bilan du PAPI d'intention :
 - 22 actions pour un total de 462 900 €TTC
 - + 1 action reportée
 - Importance donnée à l'animation, axe 1 et axe 5 (en temps et en dépenses)

Réalisation technique :



85 %

Réalisation financière :



57 %

2. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029

- Vers le PAPI Complet : construction et démarche de concertation
- **Gouvernance et stratégie opérationnelle**
- Synthèse financière

3.2. Une gouvernance mobilisant de nombreux acteurs

15

La gouvernance du PAPI Tarn-amont s'articulera autour des instances suivantes :

Comité syndical

Comité de pilotage du PAPI Tarn-amont

Comité technique de suivi des actions du PAPI

Instances des Unités géographiques

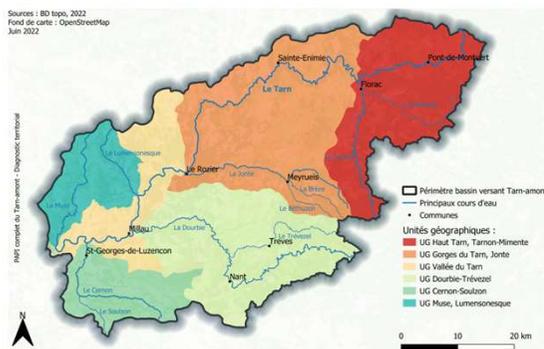
Groupe de travail thématiques et instances de suivi spécifiques aux actions du PAPI Tarn-Amont



Les principaux partenaires du PAPI :

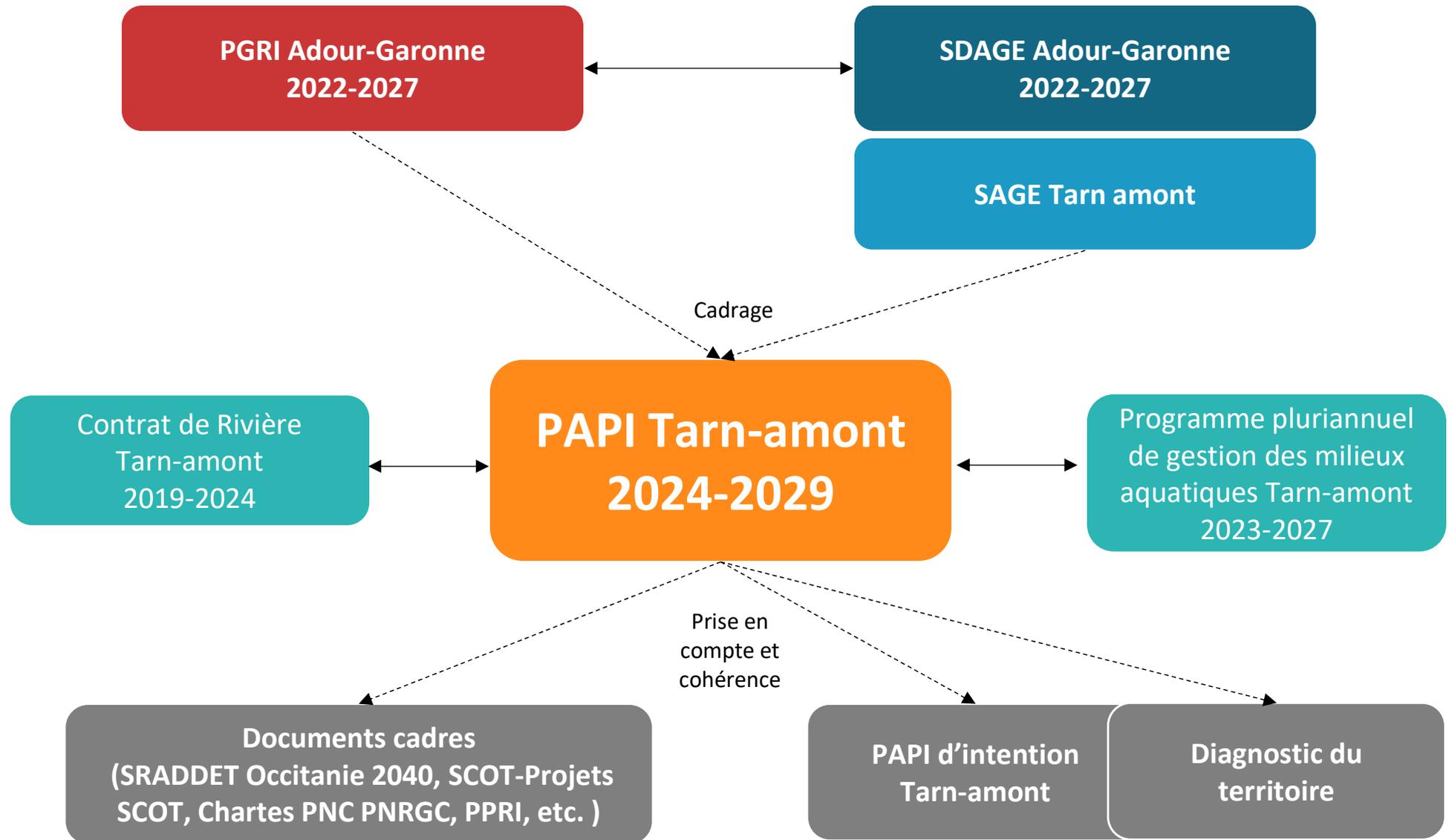
- Les services de l'Etat (DREAL, DDT/M)
- Agence de l'eau, Région Occitanie, départements
- Les collectivités locales : EPCI, communes
- Les parcs : PNC et PNRGC
- Les représentants d'utilisateurs et les services de secours
- Les acteurs du tourisme et acteurs culturels
- L'ensemble des services et élus du Syndicat Tarn-amont

Sources : BD topo, 2022
Fond de carte : OpenStreetMap
Juin 2022



3.2 Une stratégie assurant la complémentarité entre milieux aquatiques et prévention des inondations

16



3.2. Une stratégie définie en concertation et déclinée en 9 leviers d'action

- Atelier d'échanges (juil. 2022)
- Echanges bilatéraux



Stratégie orientée principalement sur la **culture du risque** et la **réduction de la vulnérabilité à la parcelle**



1 Gouvernance du PAPI



2 Culture du Risque



3 Actions spécifiques pour les campings



4 Connaissance des zones inondables



5 Prévision/anticipation des crues rapides et ruissellements



6 Dispositifs de gestion de crise et exercices



7 Solutions fondées sur la nature et désimperméabilisation



8 Réduction de la vulnérabilité



9 Fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2. Présentation du PAPI Tarn-amont 2024-2029

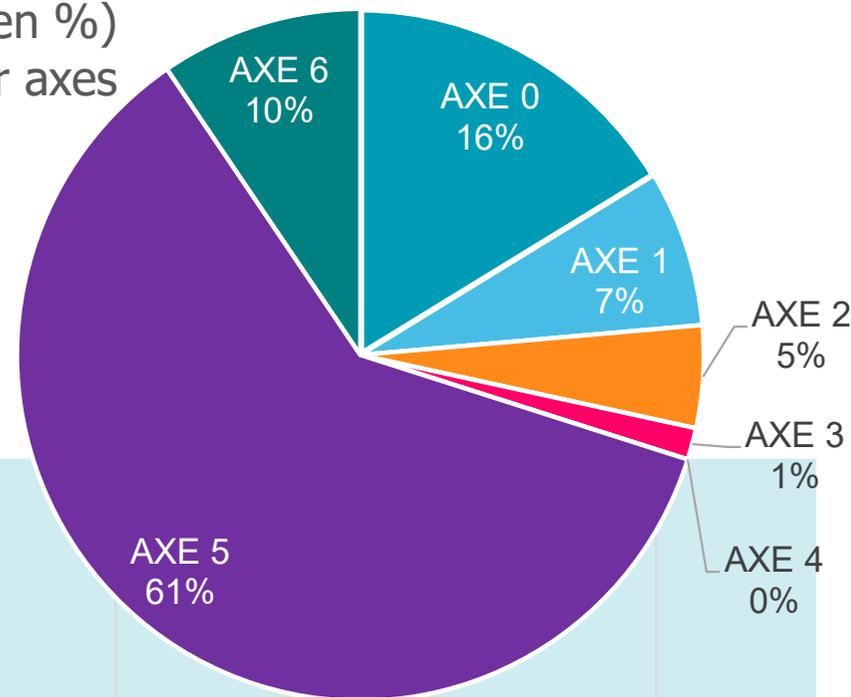
- Vers le PAPI Complet : construction et démarche de concertation
- Gouvernance et stratégie opérationnelle
- **Synthèse financière**

3.3. Synthèse financière

Répartition des moyens financiers (en %) par axes

28 actions
+ 2 actions dédiées à l'animation

4 029 200 € TTC



Financement prévisionnel par acteurs



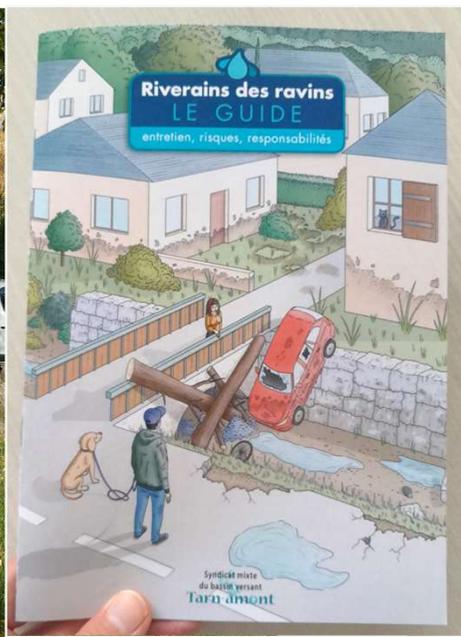
3. Axes et actions du PAPI 2024-2029

Axe 1 – Connaissance et conscience du risque

- **Actions de communication** (DICRIM, plan de communication, cartographie interactive, etc.)
- Actions auprès des campings
- Actions de sensibilisation (scolaires)
- Repères de crues et capitalisation de données
- Formations (élus et agents)
- Définition de stratégies de gestion des enjeux dans l'espace fonctionnel de la rivière (érosion de berges)



8 actions / 295 200 € TTC



Axe 2 – Surveillance et prévision

- Installation d'un réseau de stations d'alerte
- Réflexions sur l'amélioration de la prévision et anticipation pour les crues rapides



2 actions / 192 000 € TTC



Mercredi 01 mars

10h00	9
09h45	10
09h30	10
09h15	10
09h00	10
08h45	9
08h30	9
08h15	9
08h00	9
07h45	9

METEO FRANCE

Mercredi 01 mars 2023 à 10h00

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

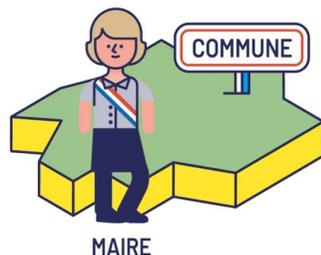
- PCS et PICS
- Exercices de simulation de crise
- Réflexion spécifique sur la prise en compte des campings (et pop. touristique)
- Favoriser les retours d'expérience



5 actions / 60 000 € TTC



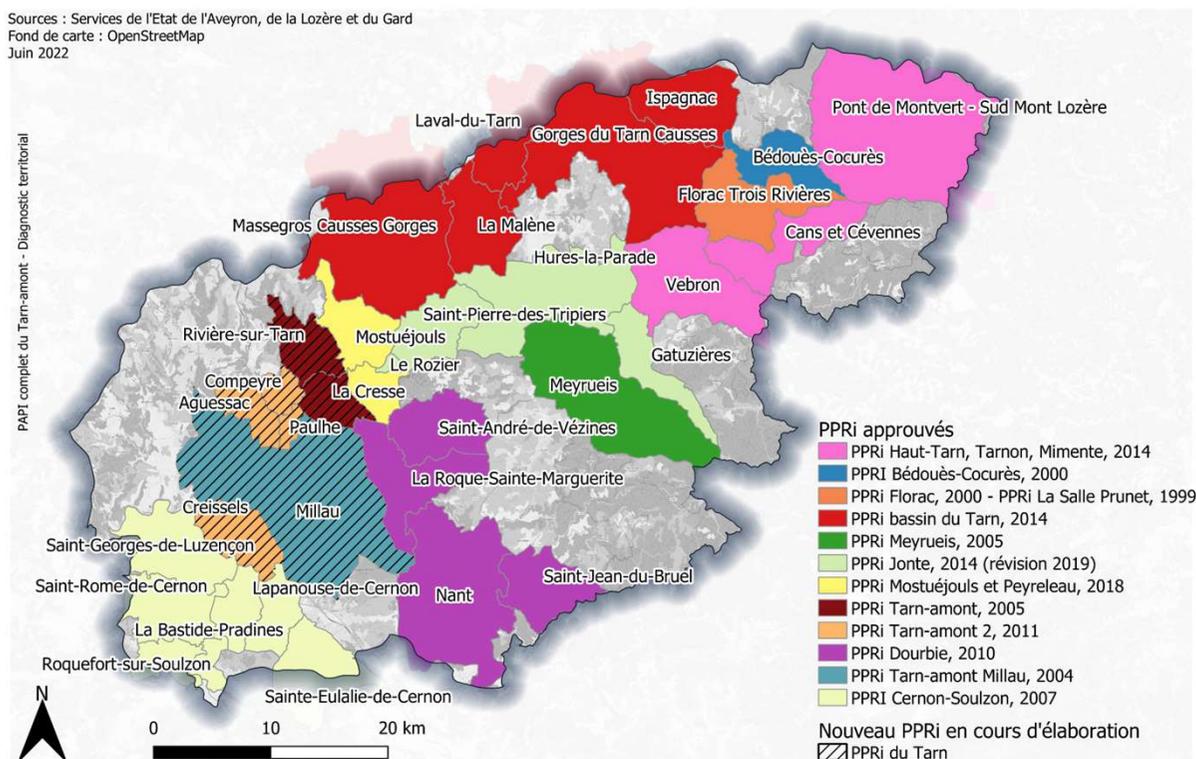
DIRECTEUR
DES OPÉRATIONS
DE SECOURS



Axe 4 – Prise en compte des risques dans les doc. d'urbanisme

- Groupe de travail sur les problématiques liées aux inondations et aux ruissellements (y c. imperméabilisation, traitement pluvial) → professionnels de l'urbanisme
- Accompagnement des démarches de révision des PPRi et leur application

Sources : Services de l'Etat de l'Aveyron, de la Lozère et du Gard
Fond de carte : OpenStreetMap
Juin 2022



2 actions /
animation du PAPI



Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité

- **Habitants** : diagnostics et travaux
- Activités économiques et campings : diagnostics et travaux
- Bâtiments publics : diagnostics et travaux
- Réduction de la vulnérabilité du centre technique municipal de Millau
- Démarche de mobilisation des gestionnaires de réseaux
- Délocalisation d'habitations en zone de danger (1 projet en cours à Ispagnac)



6 actions / 2 441 000 € TTC



Opération Tarn'Alabri pour réduire la vulnérabilité de son bien aux inondations



Le dispositif Tarn'Alabri démarre sur la commune ! Porté par le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont, en partenariat avec la Mairie, le dispositif Tarn'Alabri prévoit un accompagnement gratuit des propriétaires, des gestionnaires d'habitations, d'entreprises ou de campings situés en zone inondable.



Le diagnostic, financé à 100%, permet d'évaluer le risque par un expert, puis d'apporter des solutions de protection structurelles et des conseils d'organisation, adaptés à l'exposition du bien (batardeaux, rehausse des installations électriques, informations relatives à la gestion de crise, comment élaborer son kit d'urgence, etc.).

Les aménagements proposés lors du diagnostic font également l'objet de subvention pour leur mise en œuvre, jusqu'à 80 % du montant total des travaux.

Pour rejoindre le Syndicat Tarn-amont et vous inscrire dès à présent :
07.56.10.92.31 / alabri@tarn-amont.fr

Action du PAPI Tarn-amont 2024-2029



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

Axe 6 – Gestion des écoulements

- Entretien de la ripisylve, sensibilisation des riverains (PPG milieux aquatiques – montant des travaux non intégré dans PAPI)
- Etudes pour **définir des stratégies de gestion** des écoulements dus aux **ruissellements** et proposition de plan d'actions
- Mise en œuvre des travaux de gestion des écoulements du Ladoux (Millau) et études complémentaires (agricole/urbain)
- Réflexions sur la gestion des ruissellements en zone forestière (lien réchauffement climatique)

5 actions / 384 000 € TTC



Merci pour votre attention

www.tarn-amont.fr

Page Facebook
SyndicatTarnamont



Crédit photo : Jacques Bréfuel, Journal de Millau

Les actions du PAPI du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont sont co-financées principalement par :

L'Etat, la Région Occitanie, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et les communautés de communes membres.



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

et les communautés de
communes membres du Syndicat
et les communes du Tarn-amont

Avancement du projet de schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont

- Stéphanie Braud et Céline Delagnes, Syndicat Tarn-amont,
- Samuel Houdemon, Kipik Conseils

Avancement du projet de schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont

Rappel du contexte et des **objectifs** de la mission médiation/dialogue territorial engagée en 2023 :

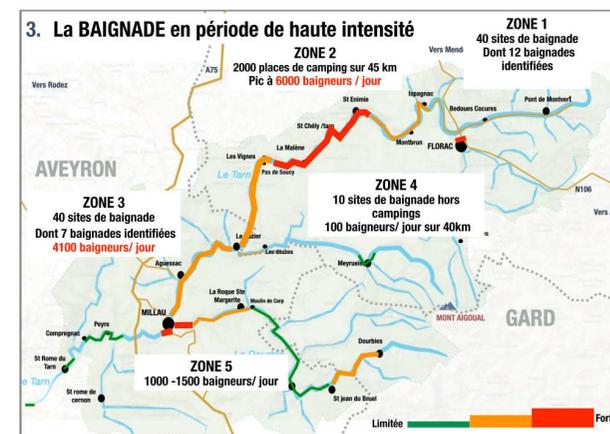
- Apporter une « **photographie** » de l'état actuel et des **dynamiques** sur les différents secteurs,
- Apprécier les **impacts et solutions** concernant la conciliation des usages de loisirs liés à l'eau,
- Apprécier les **volontés, les intentions** des acteurs à améliorer leurs pratiques pour la préservation de la ressource eau,
- Initier, avec les acteurs, des **propositions d'actions ou d'expérimentations**.

Méthode



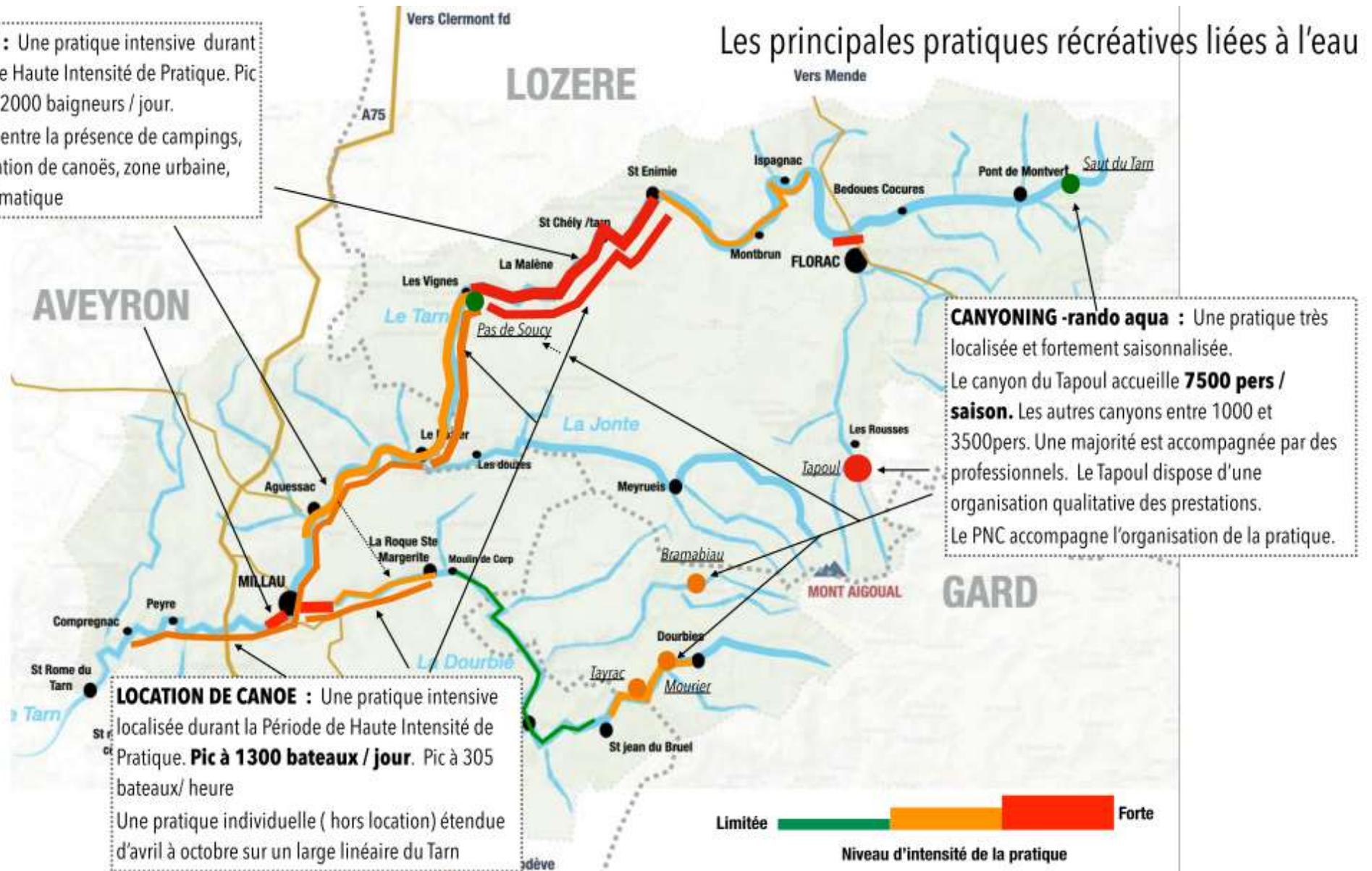
TERRAIN
Observation, rencontres, test, comptage...

PARTAGE
Elus - Acteurs St Enemie - Acteurs Aguessac



Avancement du projet de schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont

BAIGNADE : Une pratique intensive durant la Période de Haute Intensité de Pratique. Pic à 10 000 - 12000 baigneurs / jour.
Croisement entre la présence de campings, zone de location de canoës, zone urbaine, zone emblématique



Avancement du projet de schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont



- ATOUS**
- Une Nature exceptionnelle ,reconnue et préservée (Gorges, Causses, grottes,...)
 - Des partenaires publics engagés auprès des professionnels
 - Des actions précurseuses sur la baignade et les risques
 - Des professionnels de qualité
 - Des bonnes relations entre acteurs touristiques
 - Une ressource Eau présente à l'année
 - Une offre touristique diversifiée
 - Une volonté d'améliorer les pratiques

- Une demande sociétale pour un accès à la Nature
- Une localisation proche de bassins de population émetteurs
- Une approche inter-bassins sur la réglementation sécheresse
- Une demande croissante pour des espaces de fraîcheur et baignade.



OPPORTUNITÉS

FAIBLESSES

- Une faible prise en compte de la fragilité des milieux par les usagers
- Une saisonnalité contrainte par l'offre d'hébergement disponible
- Une forte saisonnalité de l'ensemble de la filière
- Des approches départementalisées pas toujours comprises
- Une faible part de clientèle « éco-éduquée »
- Des conflits et tensions localisés

- Le changement climatique.
- L'accaparement de la ressource par certains acteurs.
- L'industrialisation de certaines pratiques de Plein Air.
- Le réchauffement des masses d'eau et les répercussions sur les espèces piscicoles et les milieux naturels.
- La baisse annoncée des débits sur les cours d'eau du bassin Tarn-Aveyron avec des répercussions sur de nombreux usages tels que les pratiques aquatiques.



MENACES

Avancement du projet de schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont

Poursuite de la mission en 2024 vers le schéma...

- **Table ronde** (29 fév. à Ste-Énimie) : partage du travail issu de la phase 2023 avec les partenaires, identification d'enjeux communs et des projets en cours ou à venir
- **Séminaire avec tous les publics concernés** (13 mai à Mostuéjols) : ateliers participatifs pour valider le champ des possibles et structurer les ambitions (projets de fiches actions)
- Rencontre acteurs institutionnels et financiers (13 juin à la Malène) : point sur les fiches-actions et les financements
- **Séjour d'étude sur le bassin de l'Ardèche** (14 et 15 oct.) : retours d'expériences et rencontres sur le terrain sur la fréquentation touristique, la préservation du paysage et de ses milieux remarquables, l'organisation des activités et la gestion des conflits d'usages dans un contexte de changement climatique (env. 20 participants : Acteurs touristiques, collectivités, professionnels, Etat, PNC),
- **Rédaction/finalisation des fiches actions** du schéma (fin 2024 et début 2025)

Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux

Tarn-amont



Schéma de progression et de conciliation des activités de lois et touristiques liées à l'eau sur le bassin du Tarn Amont - V5

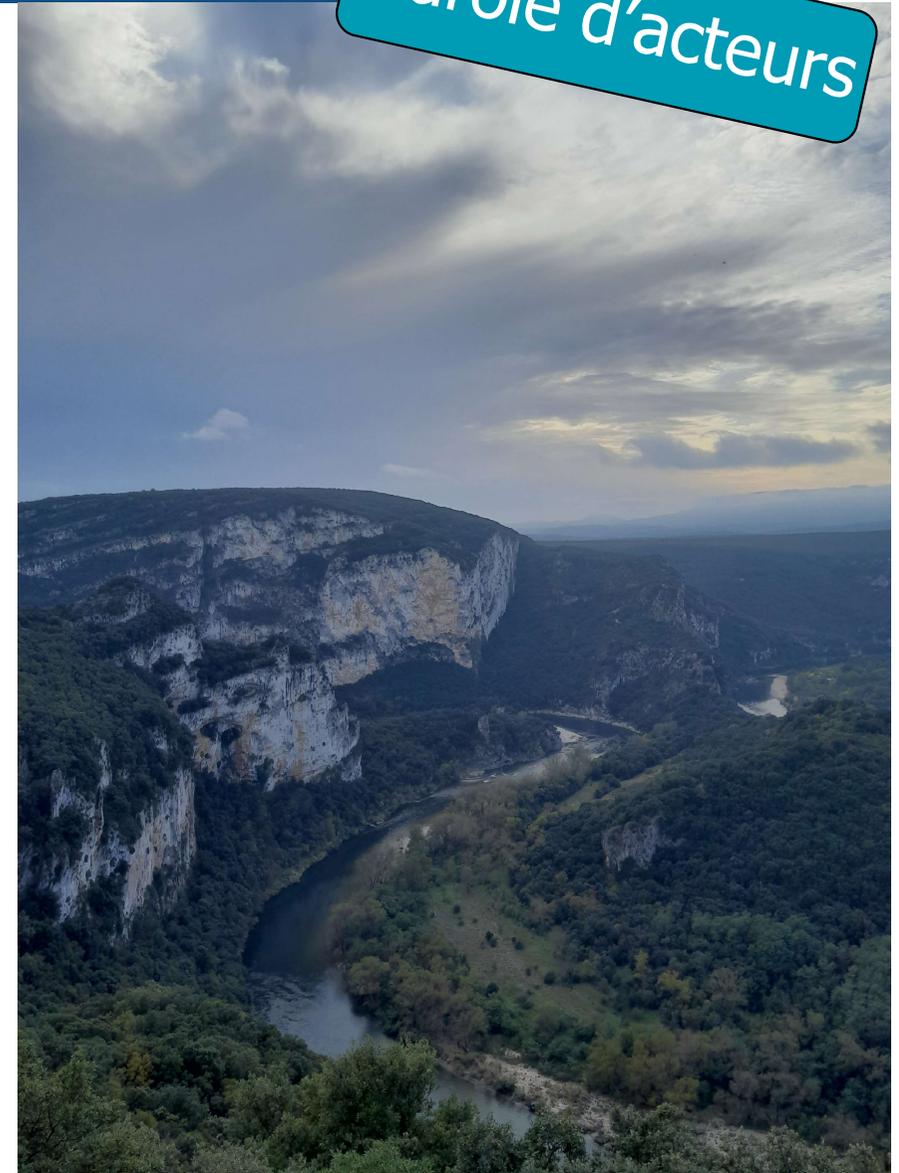


Retour sur le séjour d'étude sur le bassin de l'Ardèche

Parole d'acteurs

LES POINTS CLEFS DU VOYAGE D'ÉTUDE SUR LE BASSIN DE L'ARDÈCHE

- La diversité des acteurs du groupe et des acteurs rencontrés
- les bonnes discussions entre acteurs pendant le voyage



QUELS SONT LES 3 ÉLÉMENTS QUE VOUS RETENEZ LE PLUS DES VISITES ET RENCONTRES FAITES SUR LES 2 JOURS ?

- **La qualité des infrastructures d'accueil :**
 - o au Pont d'Arc
 - o Le « complexe » parking/spot baignade/snack/via ferrata/WC de Thueyts vraiment bien intégré dans son milieu et efficace dans sa praticité
 - o La diversité des situations et des réponses apportées sur le terrain
 - o La gestion du flux de masse du petit village (Balazuc) au bord de l'Ardèche et les décisions qu'ils ont prises pour rendre la situation vivable
- **La structuration des professionnels et leur espace de concertation avec les collectivités :**
 - o Les crises mènent à l'action - la concertation est possible seulement si des groupes d'acteurs de même typologie sont organisés et représentés - sans concertation pas de gestion de site ni de communication efficace possible
 - o À Vallon-Pont-d'Arc : canoë + guides
 - o Leur mise en relation avec les institutions
 - o de manière générale leur façon de fonctionner de manière très « professionnelle »



Retour sur le séjour d'étude sur le bassin de l'Ardèche

Parole d'acteurs

QUELS SONT LES 3 ÉLÉMENTS QUE VOUS RETENEZ LE PLUS DES VISITES ET RENCONTRES FAITES SUR LES 2 JOURS ?

- **Les réponses pratiques aux problèmes rencontrés :**
 - Les bivouacs sont possibles et aménagés en zone protégée (RNN Gorges de l'Ardèche) .
 - Les « quotas » ainsi que les effectifs de pratiquants sur l'Ardèche et le Chassezac
 - La gestion des canyons avec des plans de gestion concertée
- **La nécessité d'une organisation des pratiques :**
 - même la baignade avec :
 - la définition des sites de baignades d'intérêt communautaire
 - la pratique d'autocontrôle des eaux de baignade (avec prise en charge intercommunale du coût)
- **L'importance des données liées à la communication-sensibilisation :**
 - site web baignade : [Qualité Eau Ardeche](#)
 - site web [Canoë malin](#) :
 - site web vidéo d'information sur [les bons comportements](#)



ARDÈCHE INF'EAU PLAGE
Le portail des baignades en rivière du bassin versant de l'Ardèche

PLAGE DU PONT | BALAZUC
Pas d'analyse disponible

PLAGE DE CHAULET | BENDAS ET CASTELJAU
Pas d'analyse disponible

PLAGE DE MAZEYRIGUAS ET CASTELJAU
Pas d'analyse disponible

PLAGE DU PONT DE NASSIER | CHAMIGNAS - LES SAELLES
Pas d'analyse disponible

PLAGE DE LA TURBINE | LAMALOU
Pas d'analyse disponible

PLAGE DU PETIT ROCHER | JONTELUSE
Pas d'analyse disponible

PLAGE DE LA TURBINE | LAMALOU
Pas d'analyse disponible

Sampzon - Chazes
LA 13KM : LA PLAINE DES MAZES

Départ sous le rocher de Sampzon. Une descente ludique, avec franchissement de toboggans et passage sous le Pont d'Arc. Arrivée avant l'entrée de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche.

Distance : 13 km
Durée moyenne : 3h de pagaie
Points d'intérêt : Passage en canoë sous le Pont d'Arc, plages, rapide du Charlemagne...



GORGES DE L'ARDÈCHE
ACADÉMIE

0:03 / 4:00

Retour sur le séjour d'étude sur le bassin de l'Ardèche

Parole d'acteurs

QUELLES BONNES (OU MAUVAISES) PRATIQUES DU BASSIN DE L'ARDÈCHE DOIVENT NOUS GUIDER POUR LE FUTUR SCHÉMA DE PROGRESSION ET DE CONCILIATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES LIÉES À L'EAU SUR LE BASSIN DU TARN-AMONT ?

– BONNES PRATIQUES À RETENIR :

- **La gestion des flux** est un point important. Il s'agit de **travailler à l'étalement du flux de pratiquants** avec des outils d'information simple. (canoé) / l'organisation du stationnement aux abords des sites avec navettes
- **Une structuration des pros du plein air** qui nous permettrait de continuer à conserver une bonne cohésion des pros et en plus d'améliorer GRANDEMENT nos relations avec les institutions. ex : la charte de bonnes pratiques du canyon
- **Se mettre d'accord autour d'une charte de bonnes pratiques** autour des activités de pleine nature. Cela afin d'éviter d'arriver à une pratique de masse et de quotas de régulation comme sur le Chassezac ou l'Ardèche
- **Se fixer des règles claires** sur les horaires de pratique, l'autorégulation de la part des pros, l'aiguillage sur les sites de pratiques etc....
- **Tout est souvent plus propre/ordonné/carré que chez nous** quant à l'organisation des parkings, des embarcadères, la signalétique, etc. Ça donne une meilleure image à la région au travers de tous ces petits détails et c'est sûrement ce qui nous manque dans les Gorges du Tarn



Retour sur le séjour d'étude sur le bassin de l'Ardèche

Parole d'acteurs

QUELLES BONNES (OU MAUVAISES) PRATIQUES DU BASSIN DE L'ARDÈCHE DOIVENT NOUS GUIDER POUR LE FUTUR SCHÉMA DE PROGRESSION ET DE CONCILIATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES LIÉES À L'EAU SUR LE BASSIN DU TARN-AMONT ?

- Une vision d'ensemble sur un même territoire avec le schéma de cohérence des activités de loisirs (SCAL Ardèche)
- Les outils de communication : les vidéos de communication-information de l'Ardèche
- La prise en charge de certain site directement par la comcom au titre de l'intérêt communautaire, la sécurisation des ouvrages qui représentent un danger pour la pratique canoë
- Proposer des solutions de bivouac en site classé
- Engager les professionnels loueurs de canoë à se fédérer
- Transparence sur les conditions de pratique
- Le contexte de soutien d'étiage rend, tout de même, la problématique de la quantité d'eau différente en Ardèche et sur le Tarn...

– MAUVAISES PRATIQUES à ne pas reproduire :

- Mettre 80 000 € dans un système de comptage de canoës (cf. Canoë Chassezac), alors que le quota n'est atteint qu'une petite semaine par été...

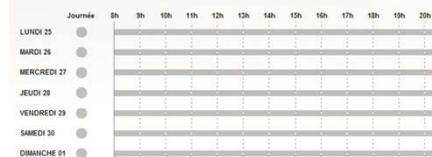
– BONNE OU MAUVAISE PRATIQUE... ?

- Pour les pros canoës et guides, notre façon de fonctionner de manière un peu artisanale nous préserve de tomber dans un fonctionnement industriel, ce qui préserve aussi notre région et notre environnement naturel, de vie et de travail.



FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE

DU 25/11/2024 AU 01/12/2024



Les prévisions de fréquentation sont issues des données enregistrées au cours des années précédentes (source : Elikia) et adaptées au calendrier 2023. Canoë malin est le fruit d'une démarche partenariale entre le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, le Syndicat des Loueurs de Canoës et l'Office de Tourisme.

■ Peu fréquenté ■ Assez fréquenté
■ Fréquenté ■ Très fréquenté



SYNTHÈSE SÉJOUR D'ÉTUDE ARDÈCHE : RETOURS D'EXPÉRIENCES, IDÉES ET PERSPECTIVES

14 ET 15 OCTOBRE 2024

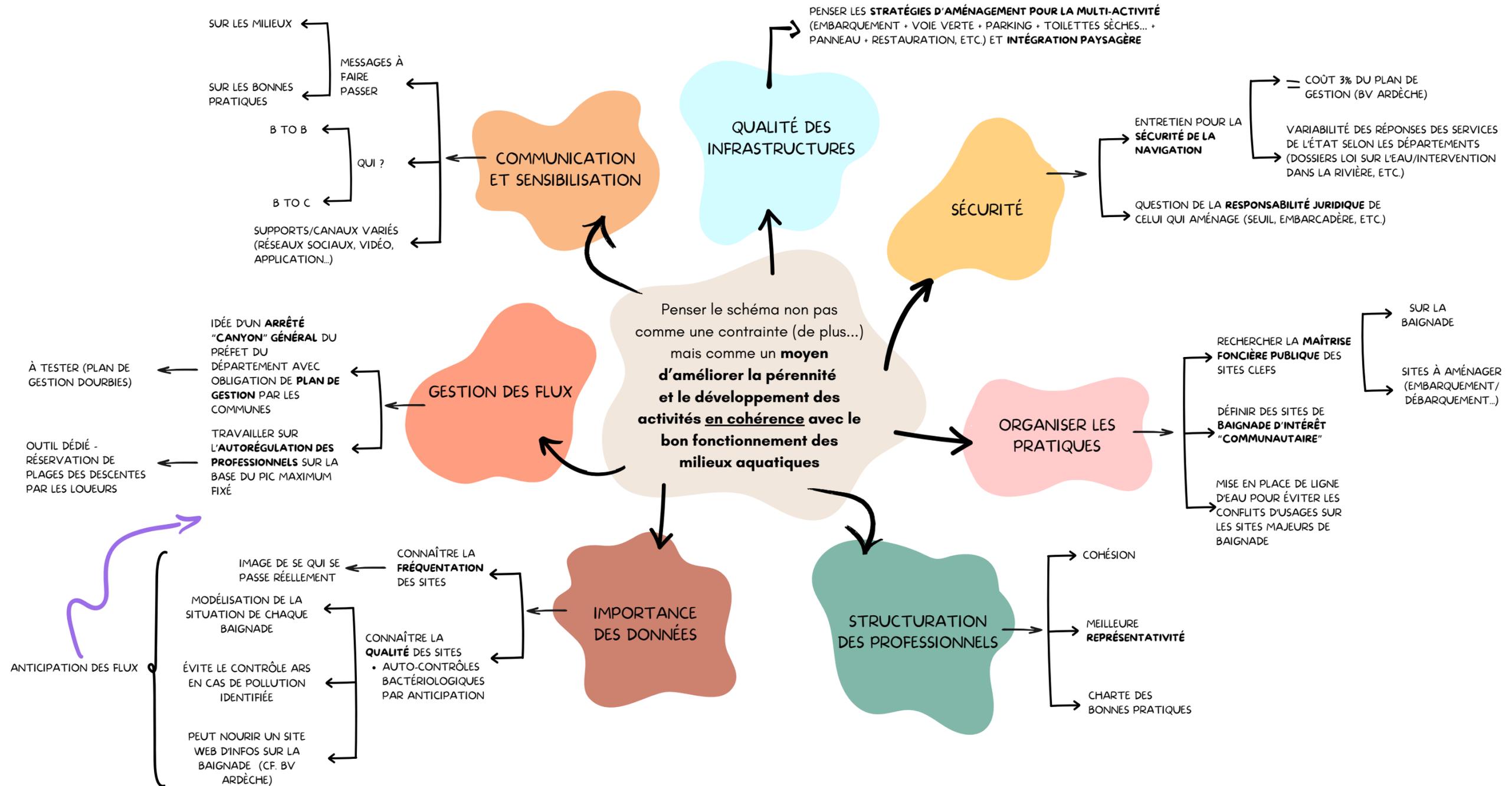


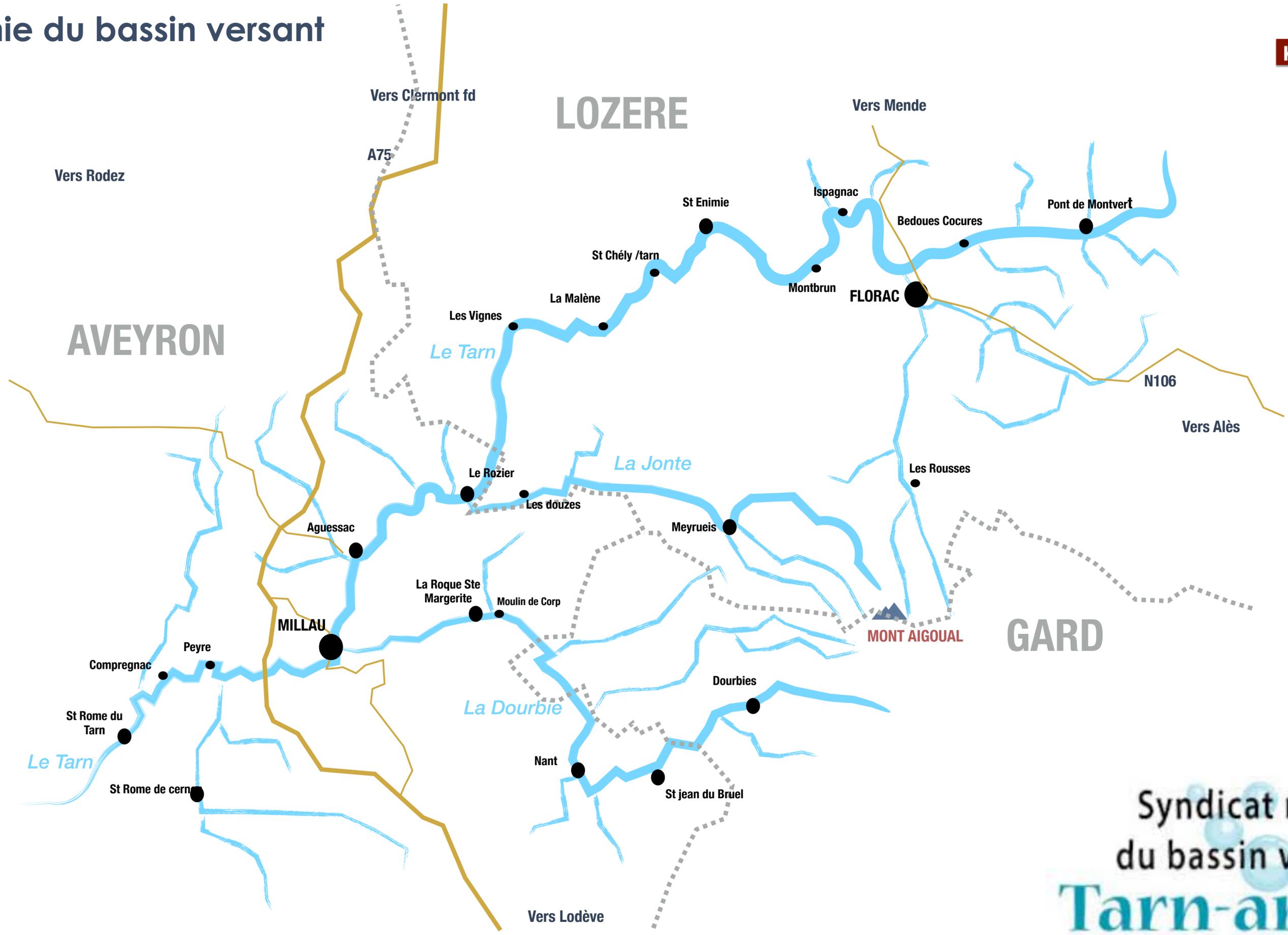
Schéma de PROGRESSION et de CONCILIATION des activités sportives et de loisirs liées à l'eau sur le bassin du Tarn - AMONT

Réunion CLE 09 décembre 2024

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont



Cartographie du bassin versant



Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

Un schéma en finalisation

- Les 4 axes sont inchangés
- Des orientations ont été précisées
- **Passage de 55 à 22 fiches actions**



Les 4 axes du schéma

Axe 1

Approfondir nos connaissances sur la résilience des milieux et les impacts des activités de loisirs et touristiques

Axe 2

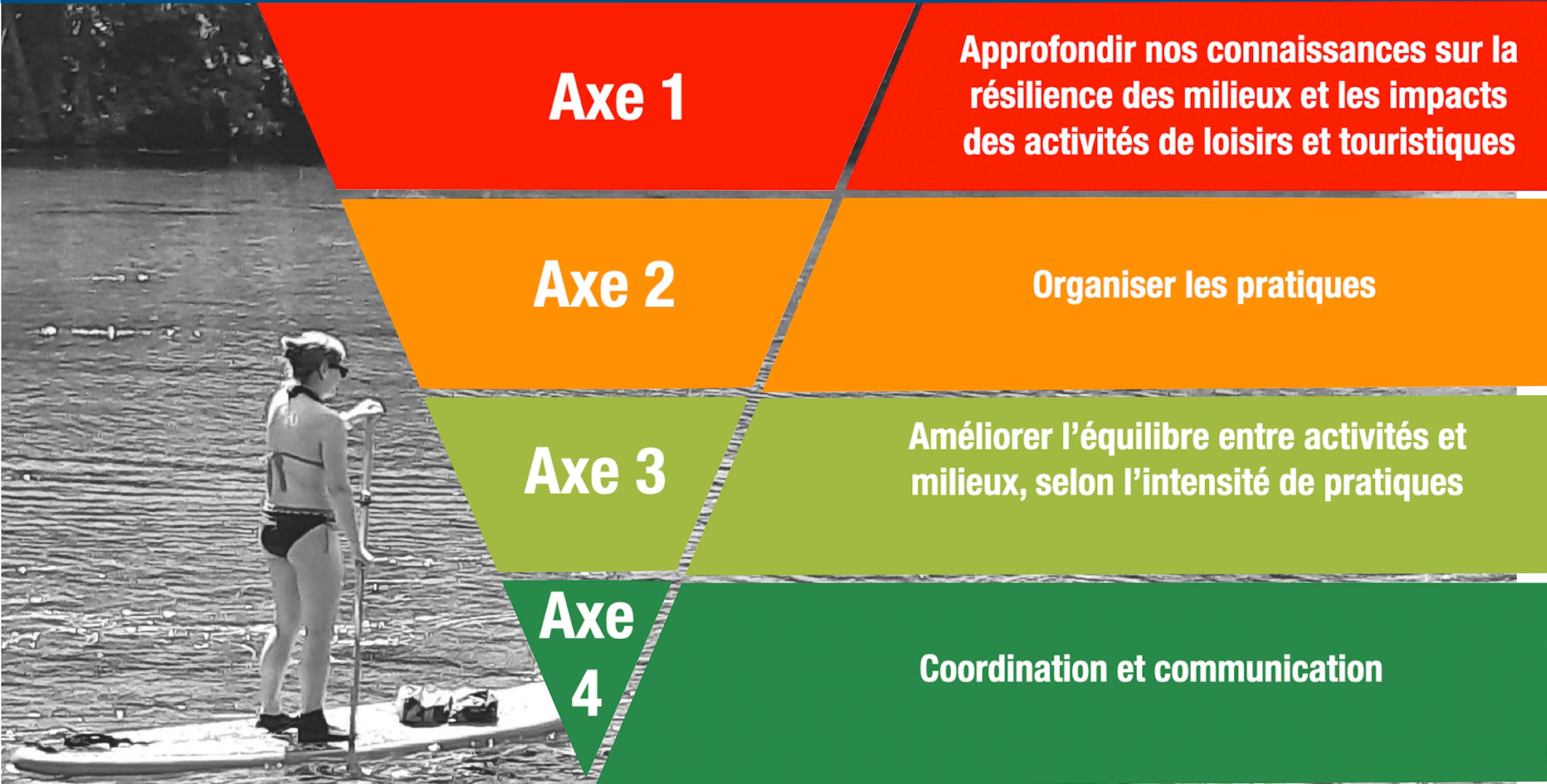
Organiser les pratiques

Axe 3

Améliorer l'équilibre entre activités et milieux, selon l'intensité de pratiques

Axe 4

Coordination et communication



AXE	Orientations	N°	Actions envisagées
AXE 1 Approfondir nos connaissances sur la résilience des milieux et les impacts des activités de loisirs et touristiques	Partager la connaissance scientifique actuelle sur les impacts des activités touristiques et loisirs sur la ressource Eau	1	Inventorier et diffuser les travaux scientifiques disponibles
	Réaliser des études scientifiques sur la résilience des milieux aux activités touristique et de loisirs sur le bassin Tarn Amont	2	Conduire des études scientifiques intéressantes pour le bassin du Tarn-amont

AXE 1 : Approfondir nos connaissances sur la résilience des milieux et les impacts des activités de loisirs et touristiques	
ORIENTATION : Réaliser des études scientifiques sur la résilience des milieux aux activités touristiques et de loisirs sur le bassin Tarn-amont	
Action 2	Conduire des études scientifiques intéressantes pour le bassin du Tarn-amont .
MOA / pilote :	Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ou porteur des études scientifiques, selon les compétences institutionnelles du/des potentiels maîtres d'ouvrages et le périmètre d'étude
Présentation de l'action/ intervention :	
<p>Plusieurs territoires, fédérations, associations... ont initié en France des études scientifiques sur les impacts des activités liées à l'eau. Elles seront recensées dans l'action 1. Ces études sont difficilement comparables car elles ne s'appuient pas toutes sur le même protocole et donc peuvent être sujettes à controverses... Il est important, à l'image de ce qui a été conduit en Région PACA avec la Maison Régionale de l'Eau, de s'accorder sur un protocole, permettant de comparer et reproduire certaines études sur la durée dans la logique d'un travail d'observatoire.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ de définir collégialement, à l'échelle du bassin versant, les priorités d'étude à conduire. (Cf. thématiques ciblées à ce stade ci-dessous) ➤ de définir un protocole ➤ de lancer, sur la base d'un besoin validé collectivement, les études scientifiques sur des périodes étendues, apportant un éclairage qualifiant, favorable ou non, à des changements de pratiques par les acteurs <p>Les thématiques/sujets d'ores et déjà identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux sur le développement des cyanobactéries et les développements algaux en lien avec les autres pressions (prélèvements en particulier) ; Questionnement sur l'impact des crèmes solaires, dans une réflexion globale de protection de la population humaine contre les effets du soleil ; Questionnement sur les microplastiques avec le possible raclage des embarcations nautiques ; Approfondissement de l'influence des barrages de galets sur la vie aquatique (espèces et habitats) ; Questionnement sur la transmission d'agents pathogènes et la propagation d'espèces invasives par les pratiquants d'activités ; Questionnement sur l'influence de la saisonnalité et des horaires de pratiques (diurnes, nocturnes) des activités nautiques et aquatiques de loisirs sur les écosystèmes. 	
Cible :	Acteurs scientifiques et structures finançant des études
Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Comité scientifiques (PN, PNR, AE,...) • Universités engagées dans des travaux en lien avec notre sujet • Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques • Acteurs locaux en lien avec notre sujet (clubs et fédération Sports de pagaie)
Moyens	Groupe de travail sur la définition des sites et les études à conduire
#1	Animation interne et prestation externe
Moyen dédié	Animation interne et prestation externe



Source : bureau des moniteurs de St Enimie

AXE	Orientations	N°	Actions envisagées
AXE 2 Organiser les pratiques de loisirs et touristiques liées à l'eau	Assurer des conditions de pratique sécurisée pour tous les publics	3	Animer un observatoire de la fréquentation s'appuyant sur des outils fiables et pérennes de comptage de fréquentation sur les pratiques de pagaie, rando aquatique, baignade du bassin du Tarn-amont.
		4	Définir les règles applicables à la baignade en rivière selon les sites
		5	Accompagner la mise en place des structurations représentatives d'acteurs pour apprécier le cadre des conditions de pratique des activités liées à l'eau, pour chaque zone du bassin.
		6	Accompagner les communes juridiquement sur le plan de la gestion des activités
	Apaiser les tensions sur les sites identifiés	7	Animer des plans de gestion concertés sur les sites de tension identifiés
	Renforcer les bons comportements	8	Traduire les règles et le cadre défini pour les activités (baignades, pratiques de pagaie, rando aquatique) en codes de bonnes pratiques servant de référence à tous les acteurs du bassin
		9	Favoriser des pratiques de pêche respectueuses, dans un contexte de changement climatique défavorable aux salmonidés.

AXE 2 : Organiser les pratiques de loisirs et touristiques liées à l'eau				
ORIENTATION : Assurer des conditions de pratique sécurisée pour tous les publics				
Action 6	Accompagner juridiquement les communes sur le plan de la gestion des activités			
MOA / pilote :	CD-ESI 12 30 48 - Services de l'Etat 12 30 48 (SCJES - DDT(M)) ou à défaut Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont			
Présentation de l'action / intervention :				
La réglementation autour des activités de pleine nature est complexe et évolutive. Les notions de responsabilités ou de pouvoir du maire peuvent être peu connues.				
L'objectif est d'apporter les éléments juridiques aux communes, leur permettant de prendre des arrêtés municipaux pertinents en lien avec les activités de pleine nature liées à l'eau (hors aspect sanitaire pour la baignade pris en compte dans l'action 7).				
Il s'agit de mettre en place des "Repères juridiques". Ils pourraient se traduire par des fiches juridiques avec modèle d'arrêtés ou un guide juridique.				
Cible :	Maire et élu(e)s des communes du bassin versant.			
Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités et Offices de Tourisme Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont PNC / PNRGC Fédération délégataire 			
Moyens	Animation de l'existant et des besoins pratiques des élus en termes de documents juridiques liés aux pratiques touristiques et de loisirs en lien avec la ressource eau.			
#1	Animation interne et prestation externe (3 200 € / an, base 2 jours à 2, animation - juriste)			
Moyen dédié	<ul style="list-style-type: none"> Note de synthèse des besoins exprimés 			
Indicateur de réussite / réalisation	Rédaction des fiches juridiques/ guide et des modèles d'arrêtés type pour cadrer les activités			
#2	Animation interne et prestation juridique			
Moyen dédié	<ul style="list-style-type: none"> Note juridique à destination des MD Prise d'arrêtés sur les zones le nécessitant 			
Indicateur de réussite / réalisation				
Coût global estimé	Ingénierie : 7 200€			
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> SMENVA : Etat : Départements : 			
Echéancier : année de réalisation				
2025	2026	2027	2028	2029



AXE	Orientations	N°	Actions envisagées
AXE 3 Améliorer par des solutions concrètes l'équilibre entre activités et milieux, selon l'intensité de pratiques	Proposer des aménagements limitant les impacts sur le milieu	10	Aménager les sites de pratiques
	Développer des réponses ponctuelles réduisant les impacts en période de Haute Intensité d'Activités	11	Assurer la présence quotidienne de binômes d'ambassadeurs des cours d'eau sur les sites de baignade et dans les hébergements de plein air
		12	Assurer la présence quotidienne de binômes "River Patrol" de médiation/ régulation des comportements inadaptés sur les principaux sites de baignade à enjeux, identifiés et sur la rivière
		13	Signalisation temporaire des veines d'eau sur les parcours principaux pour limiter les échouages.
		14	Définir et communiquer sur les solutions autorisées de camping pour les pratiques itinérantes dans les gorges du Tarn

AXE 3 : Améliorer par des solutions concrètes l'équilibre entre activités et milieux, selon l'intensité de pratiques

ORIENTATION : Développer des réponses ponctuelles réduisant les impacts en période de Haute Intensité d'Activités

Action 12 Assurer la présence quotidienne de binômes "River Patrol" de médiation/régulation des comportements inadaptés sur les principaux sites de baignade à enjeux, identifiés et sur la rivière.

MOA / pilote :

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont / Fédération locale de canoë

Présentation de l'action / intervention :

L'action consiste durant les 20 jours identifiés comme la période de Haute Intensité d'Activités incluant les ponts de mai et juin) à bénéficier :

- d'une présence renforcée de personnel formé pour assurer une médiation et une régulation des comportements inadaptés sur les principaux sites de baignades publics présentant des enjeux pour le milieu et l'équilibre local ;
- d'une présence sur l'eau (Tarn, Doube) de personnel formé pour assurer une médiation et une régulation des comportements inadaptés sur la rivière, de type maraudage en canoë "River Patrol", avec une tenue dédiée.

Il s'agit d'une action de médiation conduite par des personnels non assermentés dans un premier temps, dans un but pédagogique.
Un travail en amont avec les acteurs assermentés (Gendarmerie, OFB, PNC...) permettrait, dans les cas d'infraction notable, de solliciter une intervention pour verbalisation.
Ne pas assimiler les écogardes au dispositif des ambassadeurs de l'eau.

Cible :

Usagers de la rivière en période de haute fréquentation : baigneurs, cancéistes, bivouaqueurs en Site Classé. Intervention sur le bassin versant.

Partenaires de l'action

- Acteurs professionnels de la rivière (loueurs de canoë, bateliers, guides)
- Hébergements de plein air
- Communes, Collectivités
- PNC, PNRGC,
- Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
- Office de Tourisme
- OFB, gendarmerie

Moyens

Recrutement de 2 écogardes "River patrol" sur 3 semaines pour marauder en canoë sur les zones de rivière ouverte à la location et avec des fréquentations importantes pour informer des bons comportements et dissuader les pratiques à risque : sport de pagaie et baignade.

Moyen dédié

5000 € / an- pont mai et juin + déplacement

valorisation mixte personnel salarié sur l'été et prestataires sur périodes des ponts WE

Indicateur de réussite / réalisation

- Nombre d'actes de médiation sur l'eau



Source : <https://queticosuperior.org/>

AXE	Orientations	N°	Actions envisagées
AXE 4 Coordination et communication	Coordonner les instances de gouvernance et les modalités de partage entre les acteurs touristiques et de loisirs et les acteurs de l'eau	15	Faciliter la représentativité des acteurs des activités récréatives liées à l'eau et du tourisme au sein de la CLE de bassin en favorisant leur structuration par département, ou rivière, en cohérence avec les CDESI
		16	Animer une rencontre annuelle avec les acteurs privés et publics.
	Mettre en cohérence les stratégies territoriales autour des projets touristiques et de loisirs liées à l'eau	17	Tendre vers une coordination des stratégies publiques territoriales touristiques et de loisirs liées à l'eau sur le bassin
		18	Veiller à une mise en cohérence des stratégies et réglementations des différents bassins versants (SAGE) sur les usages récréatifs de l'eau
	Développer la communication et l'animation sur les bons usages récréatifs de l'eau	19	Mettre en place des outils de communication
		20	Mettre en place des outils d'animation et web vigilance
	Former et éduquer pour accroître les bons comportements	21	Mise en place de formations thématiques
		22	Accompagnement des classes du primaire et du secondaire du bassin sur les bons comportements vis-à-vis de la rivière.

AXE 4 : Coordination et communication

ORIENTATION : Développer la communication et l'animation sur les bons usages récréatifs de l'eau

Action 19 Mise en place d'outils de communication
 MOA / pilote : Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont / Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses/ OTs Agences d'attractivité

Présentation de l'action / intervention :
 De multiples canaux de communications sont mobilisés pour diffuser ce qu'il est possible de faire sur le bassin versant en termes de pratiques récréatives liées à l'eau. Néanmoins l'information la plus facile à capter n'est pas toujours la plus cohérente vis-à-vis des attentes de comportements adaptés.
 La fiche envisage de bien définir et partager les messages à transmettre par tous les canaux (publics et privés), et ensuite d'apprécier les meilleurs outils de communication pour diffuser les messages.

Ce travail se fera en lien avec les fiches 2.4, 2.8 et l'axe 3.
 Il s'agit donc de travailler en 2 temps :

- un temps d'animation pour co-construire des éléments de langage à partager entre acteurs ;
- un temps de création d'outils de communication contenu (capsule vidéo, ...) et de diffusion depuis les outils existants des partenaires : site internet, topos, événements...

Il s'agit notamment de mettre en place :

- VIDEO**
- Création de vidéos courtes (capsule) sur les bons comportements sur la rivière sur les activités : pêche, canoë, baignade. Diffusion : chez les loueurs de canoë, camping, hébergement, magasin spécialisé en diffusion continue.
 - Identification et valorisation des acteurs "positifs" des acteurs associatifs et socio-professionnels du bassin (au ras par cas) format vidéo et publiereportage ex : du film associatif sur la rivière Tarn traduit en Néerlandais... Diffusion : camping, hébergement, soirée animation village.
 - Vidéos des bonnes pratiques des 3 départements via des « visites actives virtuelles ». Diffusion sur les rencontres annuelles et libre en visionnage.

- ÉCRIT et IMAGES**
- Guide d'informations simplifié des démarches pour l'aménagement dans la rivière pour les professionnels du tourisme en bord de rivière. Il s'agira de reprendre les éléments du guide du riverain édité par le Syndicat Tarn-amont
 - Informations web sur les parcours et intégration des pratiques possibles via Geotrek® 12, 48, 30, PNR GC et PNC
 - Flyer type BD sur les bons comportements sur la rivière sur les activités : pêche, canoë, baignade. Diffusion sur les sites touristiques et chez les hébergeurs.
 - Intégration des outils sur les sites webs des professionnels partenaires.

Ce travail peut s'appuyer sur l'action initiée par le réseau des Grands Sites de France sur le GSF Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Cible : Habitants, usagers et professionnels des pratiques récréatives liées à l'eau

Partenaires de l'action

- Office de tourisme
- ADT 12, 30, 48
- Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses

Moyens	Étude de définition des éléments de langage écrits et visuels à partager	
#1	Moyen dédié	10 000€
Indicateur de réussite / réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets partagés entre acteurs 	
#2	Moyen dédié	7€
Indicateur de réussite / réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Support VIDÉO : réalisation • Mobiliser de la ressource locale serait un plus 	
#3	Moyen dédié	7€
Indicateur de réussite / réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Support ÉCRIT et IMAGES : réalisation • Mobiliser de la ressource locale serait un plus 	
Coût global estimé	>10 000 €	
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • SMR/VTA • Grand Site de France • OT / Agences d'attractivité 	
Échéancier : année de réalisation		
	2025	2026
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		2027
		<input type="checkbox"/>
		2028
		<input type="checkbox"/>
		2029
		<input type="checkbox"/>



Contact schéma :
kipikplus@gmail.com
Tél : 0698486926

DIAPOS SI QUESTIONS

Réunion de travail Schéma 1

- **Validation par les acteurs du bassin** : des axes , des orientations et plan d'actions du schéma.



Des sites à enjeux





ATOOUTS

FAIBLESSES



- ▶ Une Nature exceptionnelle ,reconnue et préservée (Gorges, Causses, grottes,...)
- ▶ Des partenaires publics engagés auprès des professionnels
- ▶ Des actions précurseuses sur la baignade et les risques
- ▶ Des professionnels de qualité
- ▶ Des bonnes relations entre acteurs touristiques
- ▶ Une ressource Eau présente à l'année
- ▶ Une offre touristique diversifiée
- ▶ Une volonté d'améliorer les pratiques

- Une faible prise en compte de la fragilité des milieux par les usagers
- Une saisonnalité contrainte par l'offre d'hébergement disponible
- Une forte saisonnalité de l'ensemble de la filière
- Des approches départementalisées pas toujours comprises
- Une faible part de clientèle « éco-éduquée »
- Des conflits et tensions localisés

Pratiques de loisirs et touristiques liées à l'eau sur le bassin du Tarn amont

- ▶ Une demande sociétale pour un accès à la Nature
- ▶ Une localisation proche de bassins de population émetteurs
- ▶ Une approche inter-bassins sur la réglementation sécheresse
- ▶ Une demande croissante pour des espaces de fraîcheur et baignade.

- Le changement climatique.
- L'accaparement de la ressource par certains acteurs.
- L'industrialisation de certaines pratiques de Plein Air.
- Le réchauffement des masses d'eau et les répercussions sur les espèces piscicoles et les milieux naturels.
- La baisse annoncée des débits sur les cours d'eau du bassin Tarn-Aveyron avec des répercussions sur de nombreux usages tels que les pratiques aquatiques.



OPPORTUNITÉS

MENACES



Les principales pratiques récréatives liées à l'eau

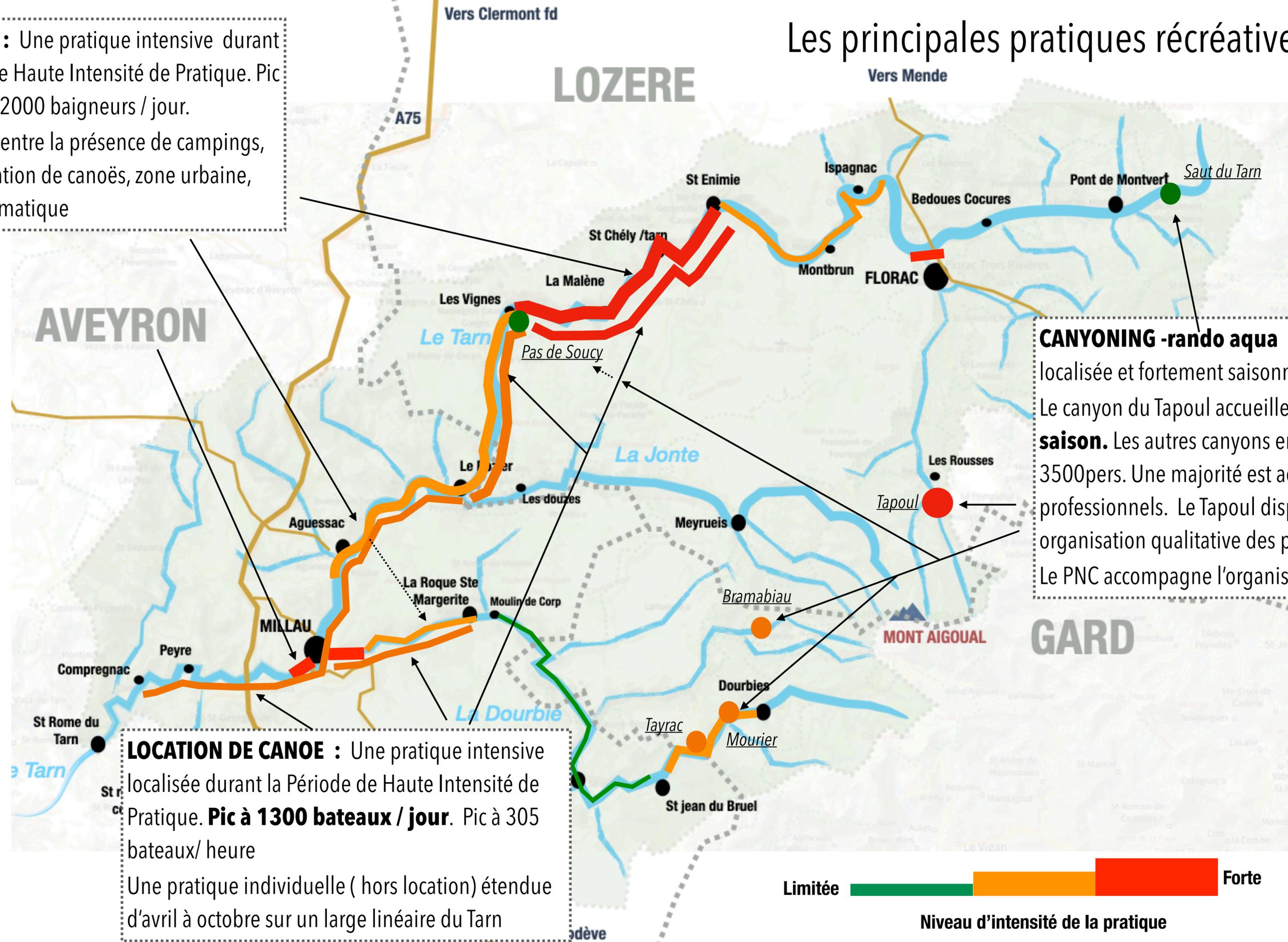
BAIGNADE : Une pratique intensive durant la Période de Haute Intensité de Pratique. Pic à 10 000 - 12000 baigneurs / jour.

Croisement entre la présence de campings, zone de location de canoës, zone urbaine, zone emblématique

CANYONING -rando aqua : Une pratique très localisée et fortement saisonnalisée. Le canyon du Tapoul accueille **7500 pers / saison**. Les autres canyons entre 1000 et 3500pers. Une majorité est accompagnée par des professionnels. Le Tapoul dispose d'une organisation qualitative des prestations. Le PNC accompagne l'organisation de la pratique.

LOCATION DE CANOE : Une pratique intensive localisée durant la Période de Haute Intensité de Pratique. **Pic à 1300 bateaux / jour**. Pic à 305 bateaux/ heure

Une pratique individuelle (hors location) étendue d'avril à octobre sur un large linéaire du Tarn



Vers le schéma de conciliation autour des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau du Tarn-amont

– Calendrier :

Retour à l'ensemble des acteurs du travail 2024 : CLE et envoi courriel (décembre 2024)

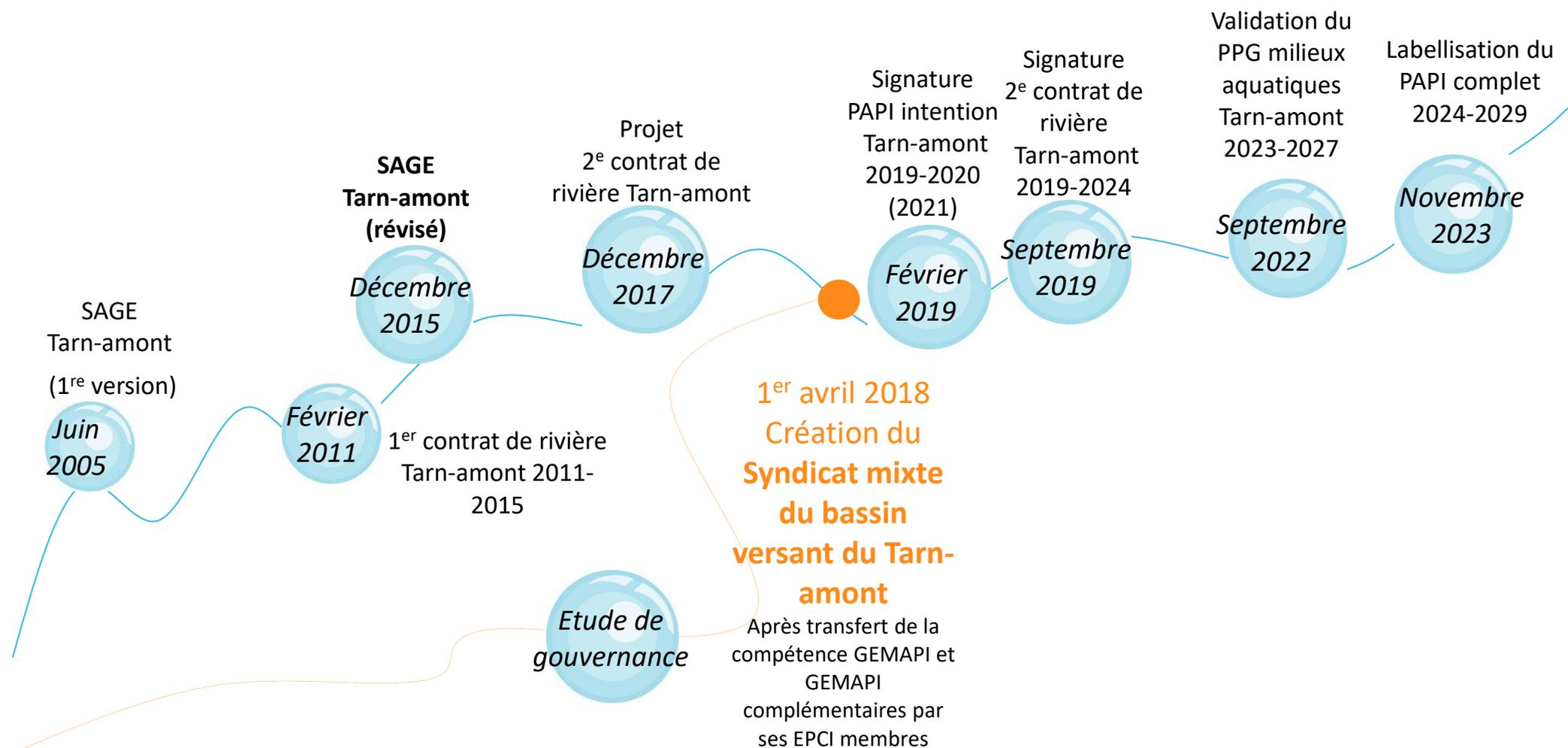
Partage des projets des actions détaillées auprès des acteurs institutionnels et financiers (janvier à mars 2025) : modalités de pilotage, aspects financiers

Restitution auprès des acteurs du territoire (début avril 2025)

Validation finale : au plus tard juin 2025.

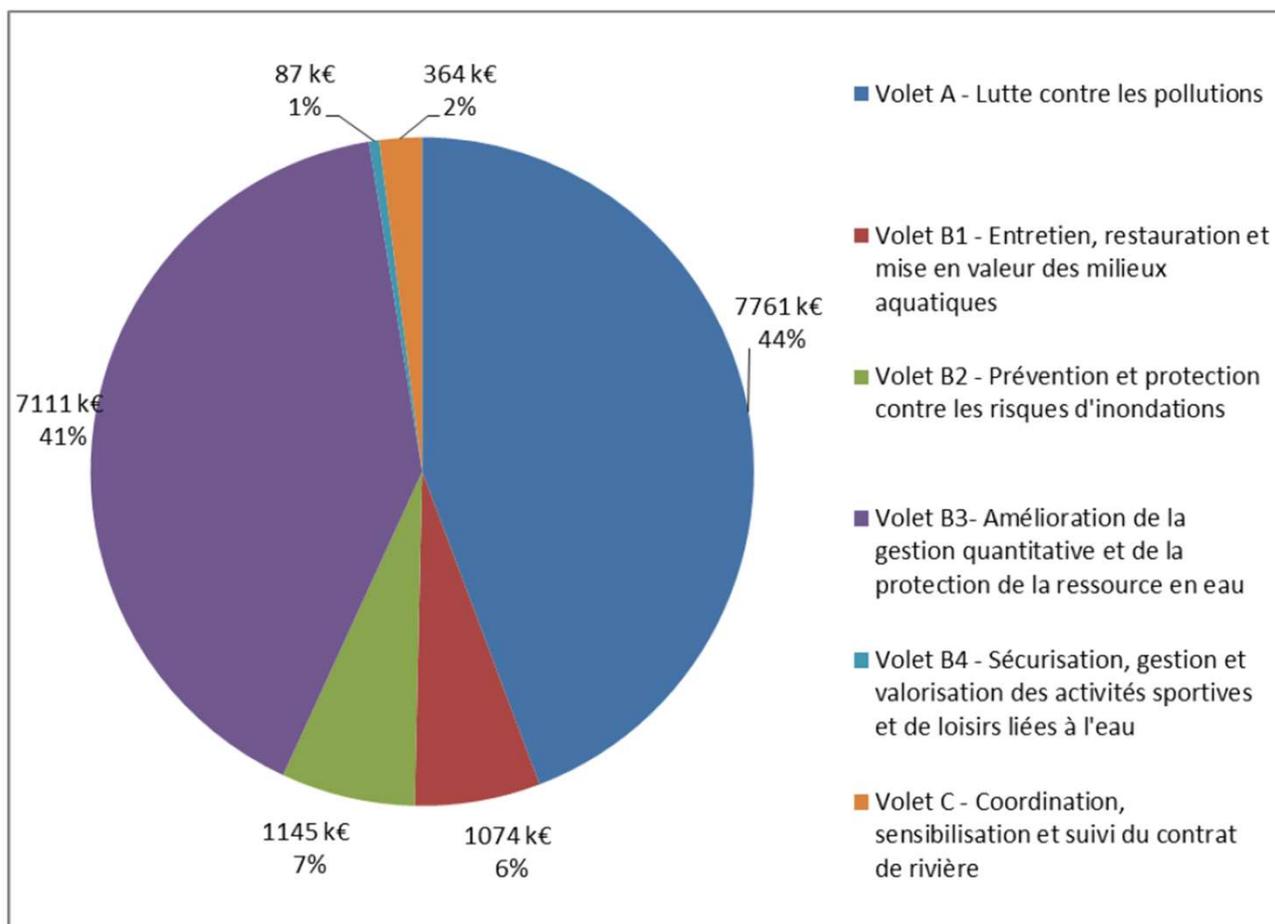
Perspectives 2025 : bilan contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 et engagement d'un nouveau contrat territorial

Historique de la planification et de la gouvernance Tarn-amont



Rappel des volets du Contrat de rivière 2019-2024

Le contrat comprend 6 volets pour un montant total prévisionnel de 17,5 millions d'euros HT estimé en 2019 :



- Engagement du bilan du contrat de rivière 2019-2024
- Nouvel état des lieux (EDL) Directive cadre sur l'eau à paraître pour 2025 dans le cadre du futur SDAGE
- Engagement d'une mission de 6 mois pour la réalisation du diagnostic et propositions d'axes et actions au 1^{er} semestre 2025
- Prise en compte des démarches des acteurs du territoire sur l'eau (eau potable, assainissement, agriculture, paysage, etc...) et des programmes et actions déjà engagés par le Syndicat Tarn-amont (SAGE, PPG Milieux aquatiques, PAPI, futur Schéma de conciliation des activités de loisirs liées à l'eau)
- 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau avec la mise en avant des Contrats « Eau & Climat »
- Réflexion sur la révision du SAGE à partir de 2026, suivant les nouvelles modalités du Décret SAGE, de l'EDL 2025, des nouveaux membres de la CLE, etc...

Questions diverses

– Question reçue de la Fédération pour la vie et la sauvegarde des Grands Causses

Question relative à la communication de résultats d'analyses (et autres travaux, curage, entretien etc) des bassins de l'A75 de la part de la DIR Massif Central. Cette demande est prévue dans l'arrêté d'exploitation de la plateforme A75 (art7)

M. Le Secrétaire général de la sous-préfecture de Millau a demandé à la Fédération de bien vouloir lui transmettre la demande.

Merci de votre participation !

www.tarn-amont.fr

Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux

Tarn-amont

Commission locale de l'eau du Tarn-amont du 9 décembre 2024 à Paulhe

Syndicat mixte
du bassin versant

Tarn-amont